



PROCES VERBAL DESCRIPTIF
-SAISIE IMMOBILIERE-
TRANSFORME EN PROCES-VERBAL DE
DIFFICULTE

DU SEPT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS

DEMANDEURS :

Monsieur le comptable du service de gestion comptable de BAGNOLS SUR CEZE,

Monsieur le comptable du service des Impôts des Particuliers de BAGNOLS SUR CEZE.



**PREMIERE
EXPEDITION**

SCP E.PELERIAUX - A.GISCLARD
O.BADAROUX-PELERIAUX
S.CHEIKH-BOUKAL
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES
1 RUE SAINT-MARC - BP 60180
30012 NIMES CEDEX 04
FR6140031 00001 0000169238D 58
TEL.04.66.21.88.94
FAX 04.66.67.74.79
N° TVA INTER FR27384104485

dossier n° 108448



SCP E.PELERIAUX - A.GISCLARD
O.BADAROUX-PELERIAUX
S.CHEIKH-BOUKAL
COMMISSAIRES DE JUSTICE
ASSOCIES
1 RUE SAINT-MARC - BP 60180
30012 NIMES CEDEX 04
FR6140031 00001 0000169238D 58
TEL 04.66.21.88.94
FAX 04.66.67.74.79
N° TVA INTER FR27384104485
Huissiersnimes30@gmail.com

PREMIERE
EXPEDITION

PROCES VERBAL DESCRIPTIF -SAISIE IMMOBILIERE- TRANSFORME EN PV DE DIFFICULTE

LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS

Références à Rappeler :

108448 - AG -

A la requête de :

Monsieur le comptable du service de gestion comptable de BAGNOLS SUR CEZE, domicilié en ses bureaux 24, avenue de l'Ancyse - 30200 BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur le comptable du service des Impôts des Particuliers de BAGNOLS SUR CEZE, domicilié en ses bureaux 24, avenue de l'Ancyse, BP : 162 - 30200 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX.

Faisant élection de domicile :

Au cabinet de maître Henri-Laurent ISENBERG, avocat associé de la SCP LAICK ISENBERG JULLIEN SAUNIER, avocats à la Cour d'Appel de Nîmes, y demeurant 3, rue Monjardin - 30000 NIMES,

Laquelle se constitue sur la présente procédure de saisie-immobilière et ses suites,

©AVOVENTES.FR

Agissant en vertu de :

1. Pour monsieur le comptable du service de gestion comptable de BAGNOLS SUR CEZE :

Les titres exécutoires émis et rendus exécutoires par la commune de PONT SAINT ESPRIT à l'encontre de

- Titre n°2016T310-1 du 29 juin 2016 ;
- Titre n°2021-T-1115-1 du 30 novembre 2021 ;
- Titre n°2016T3691 du 27 juillet 2016 ;
- Titre n°2016T5071 du 8 septembre 2016 ;
- Titre n°2016T5651 du 22 septembre 2016 ;
- Titre n°2016T5051 du 11 août 2016 ;

2. **Pour Monsieur le comptable du service des Impôts des Particuliers de BAGNOLS SUR CEZE :**

En vertu du rôle des contributions et taxes assimilées émis à l'encontre de :

au titre :

- Taxes foncières 2017 / 2018 / 2019 / 2020 / 2021 ;
- Taxes d'habitation 2017 / 2018 / 2019 / 2020 / 2021 ;
- Impôt sur le revenu 2019.

Pour Monsieur au titre de :

- Taxes d'habitation 2016 / 2017 / 2018 / 2019 / 2020 / 2021 ;
- Taxes foncières 2017 / 2018 / 2019 / 2020 / 2021 ;

Faisant suite au commandement de payer valant saisie-immobilière signifié par acte de notre ministère ;

Agissant en exécution des articles R321-1 à R321-3 du code des procédures civiles d'exécution à l'effet de recueillir les renseignements à la description des immeubles objets de la présente procédure de saisie immobilière, articles ci-après rappelés :

Article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution :

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2 ».

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution :

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité ».

Ce Procès-verbal comprend conformément à l'article R322-2 du Code des procédures civiles d'exécution :

- 1°) *La description de l'immeuble : Situation et désignation de l'immeuble, Origine de propriété, Orientation, Tenants et Aboutissants de l'immeuble, Description des parties extérieures de l'immeuble, Description des parties intérieures de l'immeuble ;*
- 2°) *Indication des conditions d'occupation et identité des occupants, et droits dont ils se prévalent ;*
- 3°) *Le nom et l'adresse du syndic de copropriété les cas échéants ;*
- 4°) *Autres renseignements sur l'immeuble fournis par l'occupant.*

Déférant à cette réquisition :

Je, Alexandre GISCLARD,

Commissaire de Justice Associé membre de la Société Civile Professionnelle
**Eric PELERIAUX, Alexandre GISCLARD, Olivia BADAROUX-PELERIAUX,
 & Sabrina CHEIKH-BOUKAL**

Titulaire d'un Office de Commissaires de Justice
 A la Résidence de NÎMES (GARD)
 Y demeurant 1 rue Saint Marc

Certifie m'être transporté, ce jour, à l'adresse des biens immobiliers objet de la présente procédure de saisie immobilière, 408, rue de l'Elysée – 30130 PONT-SAINT-ESPRIT, où étant, sur place, je suis accompagné de

ABEILLE SERVICE, serrurier diagnostiqueur. EURL

Est présente suite au rendez-vous convenu avec elle.

Est également présent ce dernier nous a autorisés à entrer ; il nous a transmis quelques clés pour nous permettre d'ouvrir des portes verrouillées.

DESCRIPTION

Désignation :

Leurs parts et droits respectifs, à savoir :

- L'usufruit pour l
- La nue-propriété

Dans un immeuble situé sur la commune de PONT SAINT ESPRIT (30130), 8, rue de l'Elysée, cadastré section BE, n°164, lieudit 8, rue de l'Elysée, surface 6 a 64 ca.

Section BE, n°165, 6, rue de l'Elysée, surface 1 a 2 ca.

Section BE, n°166, 8, rue de l'Elysée, surface 1 a 27 ca.

Section BE, n°195, rue de l'Elysée, surface 3 a 70 ca.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination et en particulier tous matériels pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination et tous droits et toutes servitudes pouvant y être attachés et, toutes augmentations et améliorations à y servir sans aucune exception ni réserve.

Années de construction :

éclare que les garages datent des années 60, que la maison sur la parcelle 166 date d'avant-guerre (1930), que la maison sur la parcelle 165 date de 1955.

Origine de propriété :

est titulaire de l'usufruit de l'immeuble ci-dessus désigné aux termes d'une attestation après décès, dressée le 17 novembre 1984 par Maître SABADEL, notaire à PONT SAINT ESPRIT, publiée au service de la publicité foncière de Nîmes 2, le 13 décembre 1984, volume 3408, n°17.

est titulaire de la nue-propriété de l'immeuble ci-dessus désigné pour en avoir été attributaire aux termes d'une donation-partage reçue le 12 septembre 1984 par Maître RIVIER, notaire associé à PONT SAINT ESPRIT, publiée au service de la publicité foncière de Nîmes 2, le 14 avril 2015, volume 2015 P, n°2619.

Conditions d'occupation :

La maison est actuellement occupée par [REDACTED] à titre de résidence principale.

Sa mère habitait les lieux jusque récemment, suite à ses problèmes de santé et sa mise sous sauvegarde, elle a été hospitalisée à l'hôpital de PONT SAINT ESPRIT.

Adresse des lieux :

Il convient de préciser que la numérotation de la rue au niveau du cadastre ne correspond pas à la numérotation au niveau des boîtes aux lettres.

Actuellement, sur la boîte aux lettres sans nom de [REDACTED] il est indiqué, 408, rue de l'Elysée, il semble donc qu'il y a eu une renumérotation de la rue.

DIFFICULTE D'EXECUTION :

Compte tenu de l'encombrement à l'intérieur des deux maisons (mais également des terrains), il n'a pas été possible d'accéder à chacune des pièces d'habitation, de même les diagnostics habituels n'ont pu être réalisés avec la précision habituelle exigée par la loi.

Les lieux ont été transformés en décharge, les requis souffrant de troubles psychiatriques.

Les pièces sont encombrées, infestées, malgré nos efforts pour essayer de réaliser un métrage cela s'est avéré totalement impossible.

PARCELLE N°164 :

Il s'agit d'un terrain plat.

L'entrée se fait au droit de la rue de l'Elysée.

L'entrée est située côté Sud, absence de portail.

Sur le côté droit, un massif de ronces derrière lequel se trouve une boîte aux lettres au n°408 qui appartient à Monsieur et Madame [REDACTED] mais aucun nom dessus.

Sur le côté gauche de la bande de terre se trouve un bâtiment d'environ 30 m de longueur sur 7 m de profondeur.

Là se trouvent neuf box de garage.

Chaque box est équipé d'une porte à bascule.

La végétation et les ronces ont envahi les façades des garages et les portes.

Nous avons pu ouvrir trois box de garage qui sont entièrement remplis d'objets en tout genre.

Ces garages servent de dépotoir.

Malgré l'encombrement, nous avons réussi à mesurer la surface des garages qui est d'environ 17,5 m².

A l'intérieur des garages, au sol, une dalle en béton brut.

Les murs sont en agglos bruts.

Toutes les portes à bascules sont en mauvais état, rouillées, des portes sont bloquées, des portes sont tordues.

L'éventuel adjudicataire aura des frais importants pour vider chaque garage qui est entièrement rempli du sol au plafond.

Absence d'électricité pour ces garages.

La toiture des garages est plate, en béton avec hourdis et poutrelles au niveau du plancher.

Présence de fissurations.

Les garages sont construits en limite de propriété côté Ouest.

Le terrain parvient jusqu'au pied de la façade de la maison située sur la parcelle 166.

A signaler un portail qui permet la communication entre la parcelle 164 et la parcelle à l'Ouest n°12 (non saisie).

Ce portail métallique est en mauvais état, deux piliers, ils correspondent à l'entrée de la propriété au n°12 qui appartient également à

Sur cette parcelle, il y a plusieurs véhicules en épave, notamment une CITROËN C15, une DACIA, un van VOLKSWAGEN.

Tout un bric-à-brac avec notamment une trentaine de charriots de supermarché...

PARCELLE 195 :

Elle est accessible par la parcelle 164.

Côté Sud, la parcelle est délimitée par un muret surmonté d'un grillage, l'ensemble est en mauvais état, au droit de la rue de l'Elysée et là dans le prolongement du mur, un poteau électrique en béton.

Derrière cette clôture, de la végétation et des ronces, puis 5 m en retrait, la façade du bâtiment des neuf garages.

En entrant sur la parcelle 164 se trouvent sur le côté droit neuf autres garages identiques aux garages précédemment décrits sur la parcelle 164.

Là aussi, les végétations envahies les lieux, des arbres ont poussé devant les portes de garage et des portes sont bloquées, impossible de les ouvrir.

Nous avons pu toutefois ouvrir trois portes de garage. Là aussi, les garages sont encombrés de nombreux meubles, c'est un véritable dépôt.

On retrouve exactement la même construction que pour les garages précédemment décrits, à savoir des bâtiments avec dalles béton sur plancher, hourdis et poutrelles.

Là aussi, des fissurations, des portes de garage à bascule en mauvais état, des ronces, des branches d'arbre qui balayent la toiture, etc.

Sur cette parcelle se trouve entre les garages et la maison une autre bande de terre qui est plate, où là aussi un véritable dépôt qui est envahi aussi par la végétation, des arbres, des ronces.

Ces neuf autres garages sont construits en limite de propriété, côté Est.

La surface des neuf garages mesure entre 17,5 m² et 18 m².

La bande de terre de la parcelle 195 provient jusqu'au pied de la façade de la maison sur la parcelle 165.

La bande de terre est en partie recouverte par une dalle béton ancienne et fissurée, au pied de l'immeuble de la parcelle 165.

A l'angle Nord-est, un mur de façade qui correspond au mur de la maison voisine.

Sur cette parcelle, il y a plusieurs véhicules en épave, ainsi que des remorques.

Sur la toiture ont été encore entassés d'autres déchets, vestiges de citerne, tubes et stocks de tuiles.

En façade, là en revanche, se trouve un point lumineux cassé et vétuste.

PARCELLE 166 :

Il s'agit d'une maison d'habitation en R+1.

Compte tenu de l'encombrement, que les lieux sont totalement infestés, la description des lieux n'a pu être réalisée dans des conditions normales, il a été impossible d'entrer à l'intérieur de la maison et de la décrire avec précision. Nous avons dû rester sur le seuil de la porte d'entrée.

La maison est accessible en traversant la parcelle 164 et en passant devant le garage.

La façade et l'entrée de la maison sont exposées côté Sud.

La maison est construite dans le fond de la parcelle, en limite de propriété, sur les côtés Est, Ouest et Nord.

La maison est en très mauvais état avec des lézardes importantes, fissurations, un gros trou dans le mur sur le côté droit. La maison est totalement inaccessible.

Au pied de la maison, c'est une véritable décharge avec des véhicules, des charriots, des immondices, des poubelles, l'odeur est insoutenable, provoquant immédiatement des vomissements.

Le rez-de-chaussée est barricadé par des portes de garage, des portes métalliques, coincées entre les troncs des arbres qui ont poussé au pied de la façade. Il est totalement inaccessible, aucun métrage n'a pu être réalisé.

Un escalier extérieur permet d'accéder au 1^{er} étage et à la porte d'entrée, l'ensemble est totalement vétuste avec un escalier béton, une rampe rouillée et tordue.

Sur le côté Sud, la maison présente une fenêtre en rez-de-chaussée avec volets en bois type persienne en très mauvais état, qui sont fermés.

Au-dessus, une fenêtre, châssis bois, avec vitrage brisé, au 1^{er} étage.

En haut de l'escalier extérieur, au niveau du 1^{er} étage, se trouve une autre fenêtre avec volet type persienne en bois fermé, puis une porte d'entrée avec une véranda, côté Sud.

La véranda est constituée de châssis en alu, anciens, double vitrage, avec vitrage en mauvais état.

La porte est cadénassée. On a pu ouvrir le cadenas à l'aide des clés données par Monsieur ©AVOVENTES.FR

Avant de pouvoir accéder à cette porte, il a fallu prendre une vingtaine de minutes pour enlever tous les immondices et cartons qui empêchaient le passage vers cette porte.

Après avoir poussé la porte, nous avons essayé d'entrer à l'intérieur, mais c'est impossible compte tenu de l'encombrement, il n'y a aucun passage, de plus. Toutefois, nous avons pu prendre quelques clichés photographiques des pièces d'habitation du 1^{er} étage, l'ensemble est une véritable décharge, un véritable dépôt, totalement vétuste et délabré et infesté.

Nous n'avons pu accéder à toutes les pièces compte tenu de l'encombrement. Un maximum de photos ont été réalisées, mais nous n'avons pu faire mieux. Là aussi, aucun métrage ne pourra être réalisé.

La toiture au niveau de l'entrée est une toiture plate avec acrotère en mauvais état, fissuré. Le reste de la bâtisse présente une toiture à deux pentes exposée côté Sud et Nord avec des tuiles Marseille.

La toiture là aussi apparaît en mauvais état, vu de la végétation qui a envahi une partie de la toiture.

Une antenne tient encore sur l'extrémité côté Est de la toiture.

PARCELLE 165 :

Il s'agit là d'une maison en R+1, qui est construite en limite de propriété sur les côtés Est, Nord et Ouest. Elle est située dans le prolongement de la maison située sur la parcelle 166.

La maison est dans le même état de délabrement et d'encombrement. Elle est totalement inaccessible.

Compte tenu de l'encombrement, que les lieux sont totalement infestés, la description des lieux n'a pu être réalisée dans des conditions normales, il a été impossible d'entrer à l'intérieur de la maison et de la décrire avec précision. Nous avons dû rester sur le seuil de la porte d'entrée.

Façades :

Absence d'enduit, avec des fissurations importantes.

Là aussi, des arbres ont poussé en pied de façade et viennent balayer la façade, les vitrages, ainsi que la toiture.

Le bâtiment est en très mauvais état.

En rez-de-chaussée se trouvent trois studios indépendants, d'après ce qu'on a pu voir malgré l'encombrement.

Le 1^{er} étage est accessible par un escalier extérieur qui est situé à l'angle Sud-est, un escalier en béton avec une rampe métallique rouillée.

A partir de cet escalier, on accède au 1^{er} étage.

Tout le 1^{er} étage est vitré avec châssis alu, double vitrage, une porte d'entrée.

Nous rencontrons là

Nous avons essayé de pénétrer à l'intérieur du logement, mais c'est totalement inaccessible, des immondices et des cartons remplissent chacune des pièces, il est impossible de progresser au niveau de ce 1^{er} étage.

Par ailleurs, l'odeur est totalement insupportable. Immédiatement nous viennent des vomissements.

La toiture de l'immeuble est en mauvais état, elle est balayée par les branches des arbres.

En façade, à l'angle Sud-ouest, un escalier en colimaçon en métal rouillé qui permet un second accès au 1^{er} étage.

Trois studios en rez-de-chaussée :

Nous avons pu ouvrir les portes des trois studios, les serrures ont été changées.

Pour le premier studio : il est situé sur le côté gauche, une porte en bois totalement vétuste et délabrée. De part et d'autre, deux fenêtres avec menuiseries en ruine.

Au sol, on parvient de distinguer du carrelage vétuste.

Les murs ne sont pas peints.

Les plafonds en travaux avec des poutrelles en bois, des câbles électriques qui pendent.

L'huissier a dû rester sur le seuil de la porte, il est impossible d'entrer à l'intérieur.

Il en est de même du deuxième studio situé au milieu du bâtiment et du troisième situé sur le côté droit.

Concernant le studio n°3, il est légèrement « *moins encombré* ».

Je peux identifier une pièce à usage de dégagement, puis une partie cuisine totalement vétuste et délabrée.

Dans le fond, une porte donne accès à une salle de bains avec une fenêtre exposée côté Nord, un lavabo, un WC.

Puis, une porte de placard avec une vue sur des canalisations d'évacuation d'eaux usées du 1^{er} étage.

Puis, à partir de la cuisine, une porte qui donne accès à une chambre avec là aussi une fenêtre exposée côté Nord.

La maison est totalement vétuste et délabrée, inhabitée depuis plusieurs dizaines d'années. Elle sert au stockage de divers cartons, meubles, immondices, poubelles, pièces détachées.

L'électricité est totalement vétuste.

Les menuiseries dans le même état de vétusté et de délabrement.

A l'intérieur, une odeur insoutenable.

Remise de clés :

Ce jour pour les besoins de la description ont été changés trois cylindres de portes de garage, deux cylindres pour les portes de studio.

Les clés seront immédiatement remises à la fin de la description à

Annexes :

Matrice cadastrale.

Signature des personnes présentes.

Photographies :

Afin de matérialiser mes constatations, j'ai procédé à des clichés photographiques.

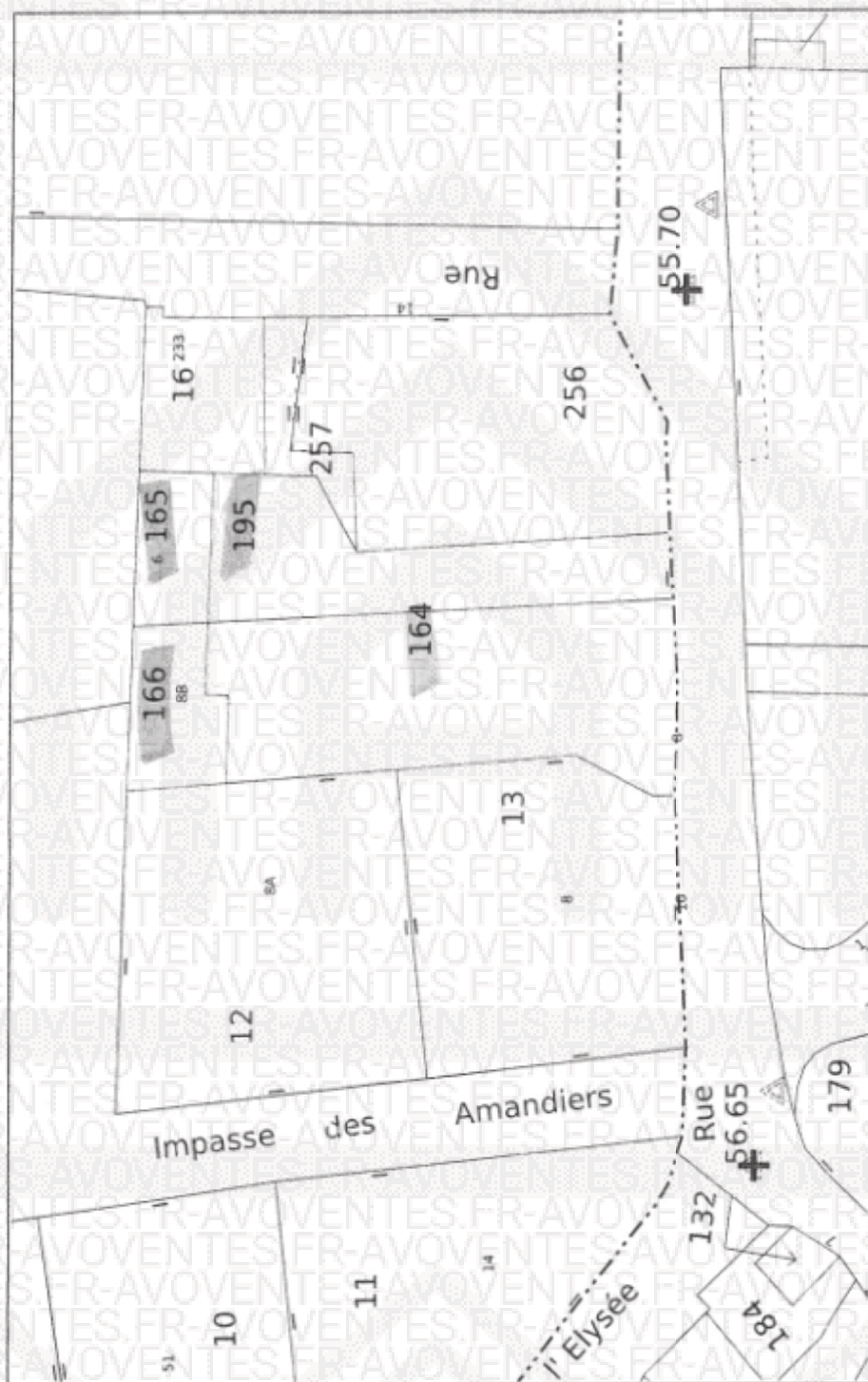
Plus rien n'étant à enregistrer, ni à constater, je me suis retiré en mon étude, où j'ai clos le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT DE L'ACTE :

Emolument article R.444-3.....	219,16
Vacation horaire.....	892,80
Frais de déplacement article 18	7,67
Total hors taxes	1119,63
TVA à 20,00 %	223,93
TOTAL	1343,57

Maître Alexandre GISCLARD
Commissaire de Justice associé





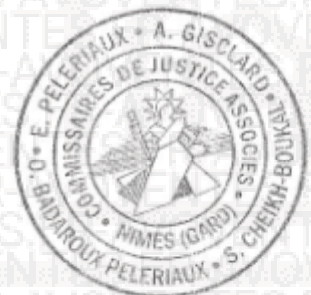
FICHIER 1

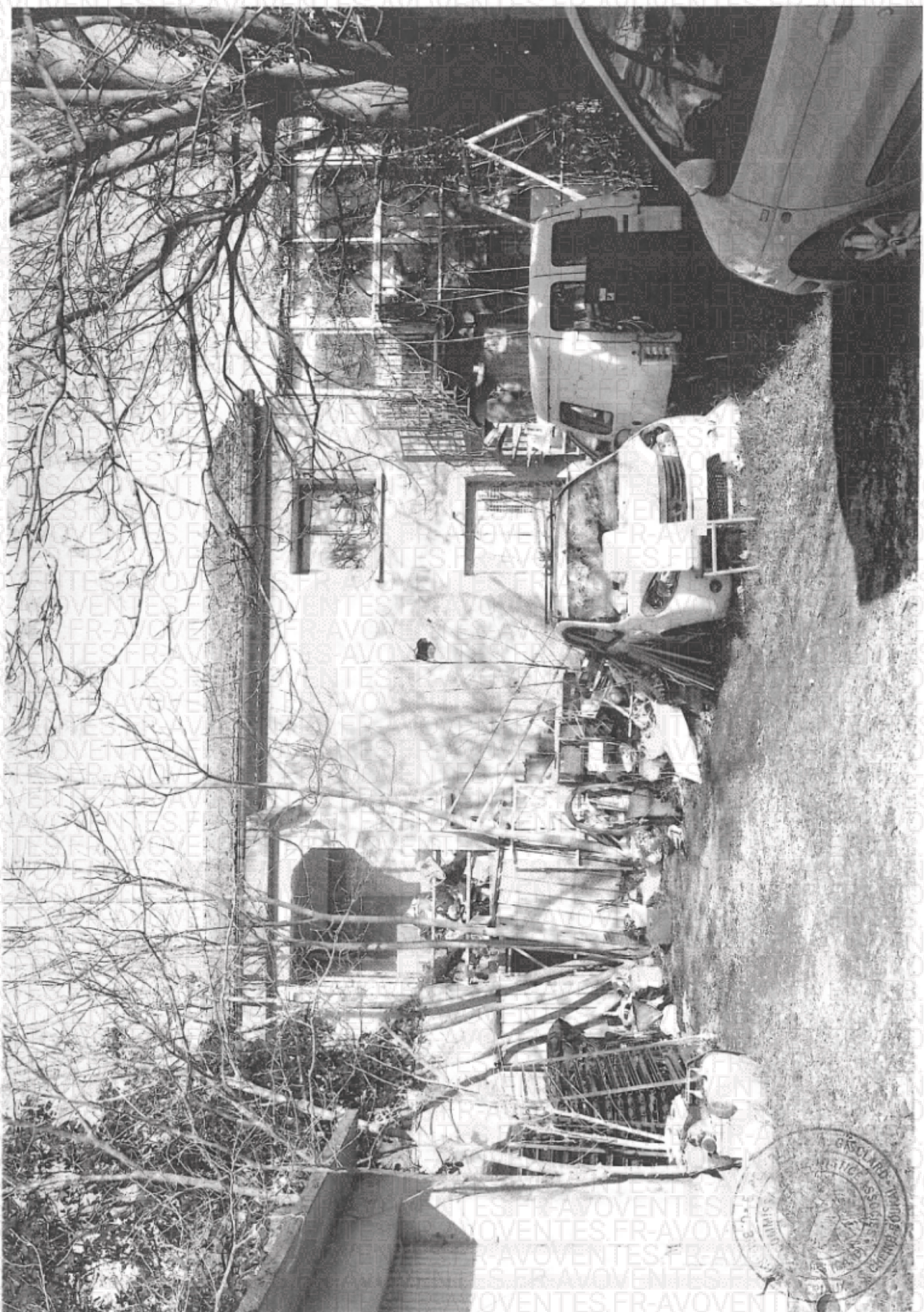
PROCES VERBAL DESCRIPTIF

© AVOVENTES.FR

PONT ST ESPRIT

07.02.2023





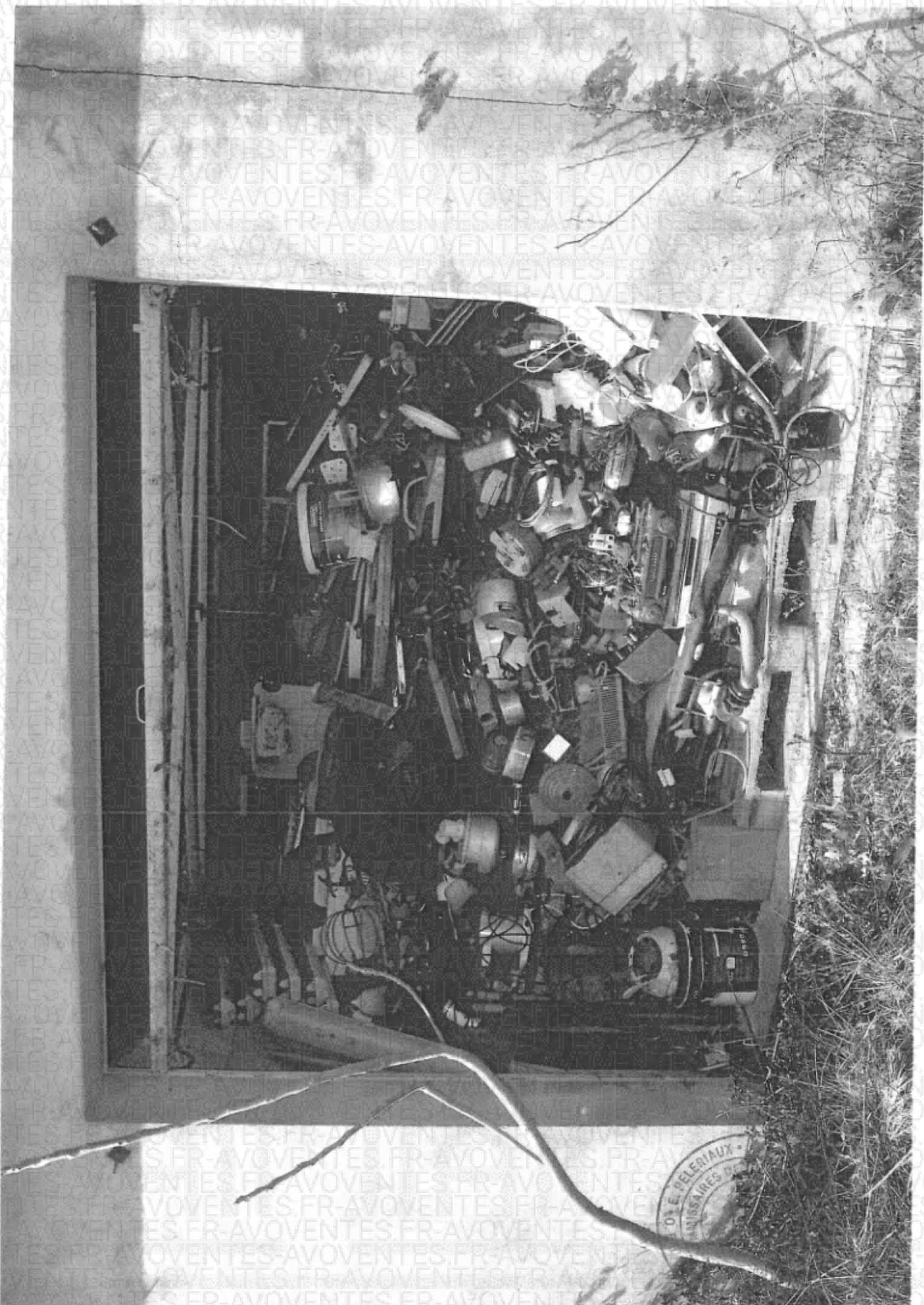
FICHER 2

VUES DES GARAGES PARCELLES 164 ET 195

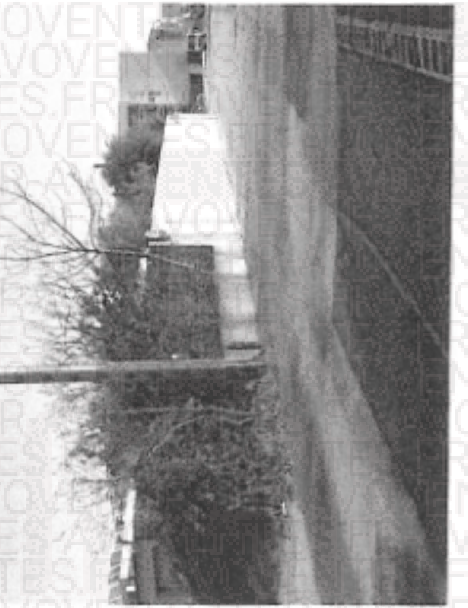
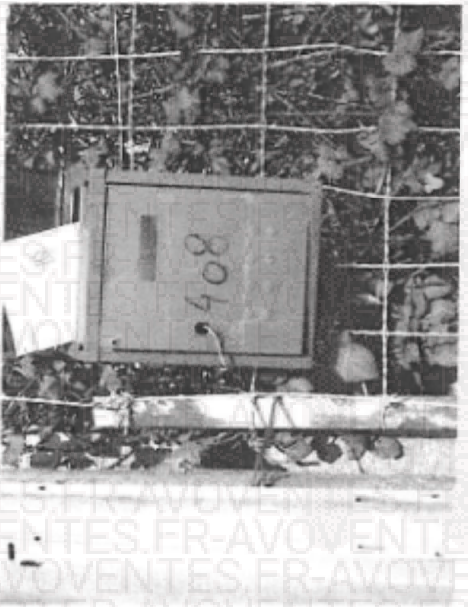
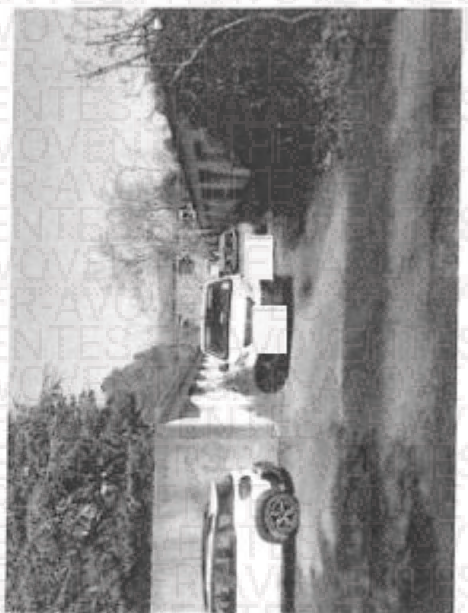
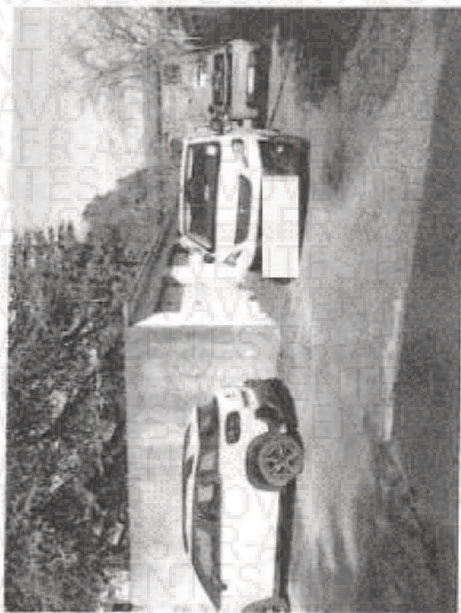


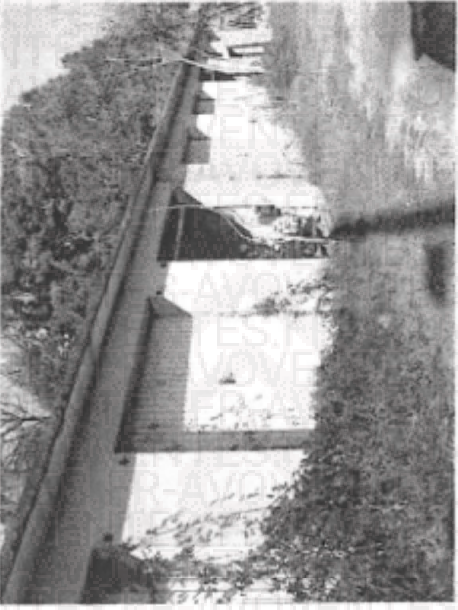
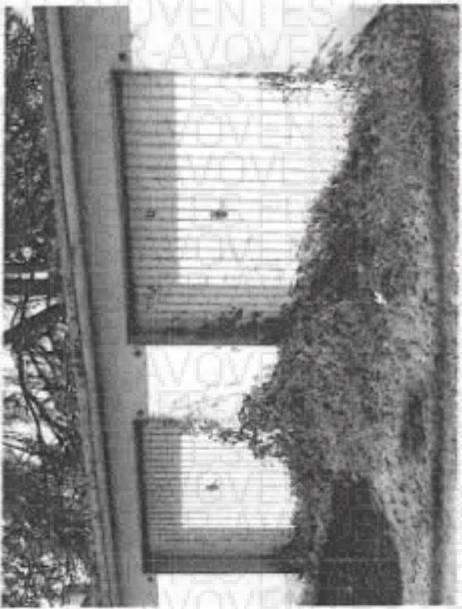
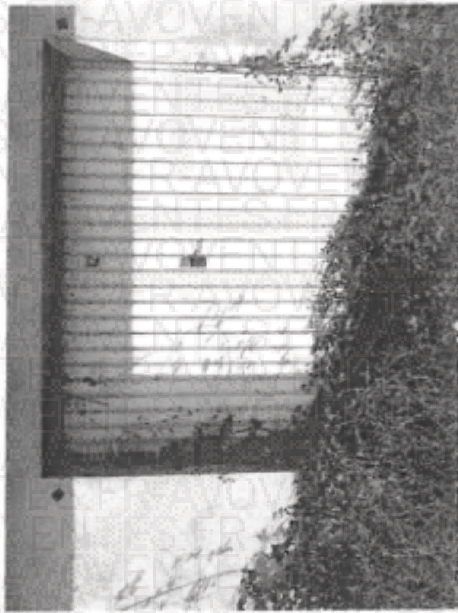


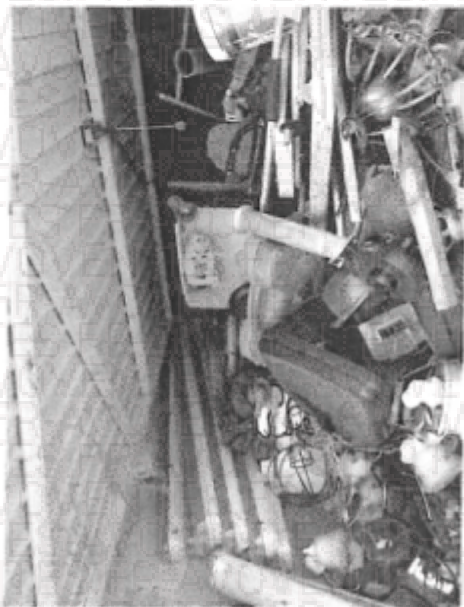
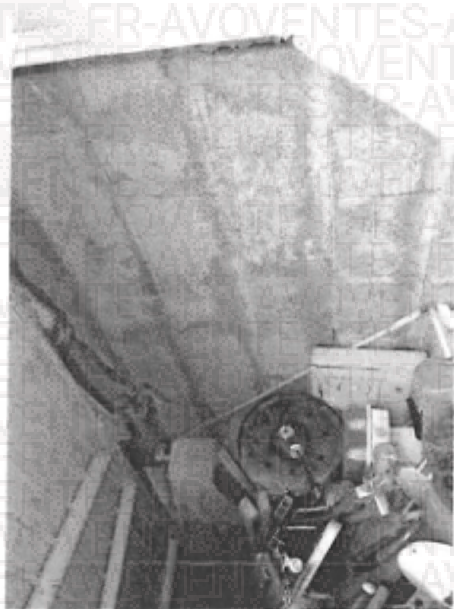
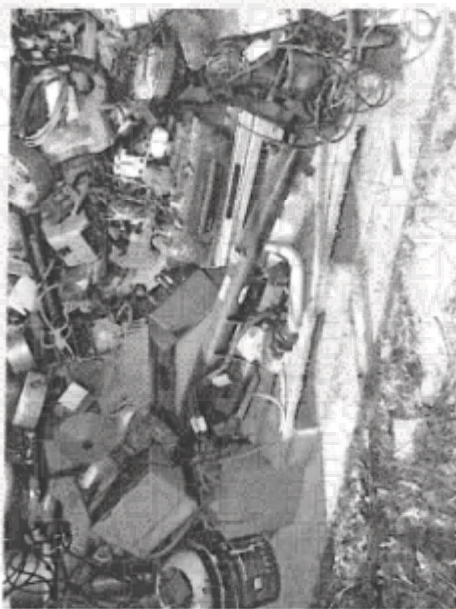
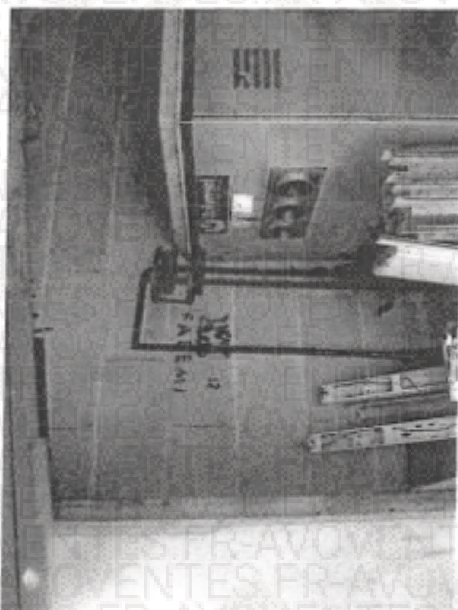
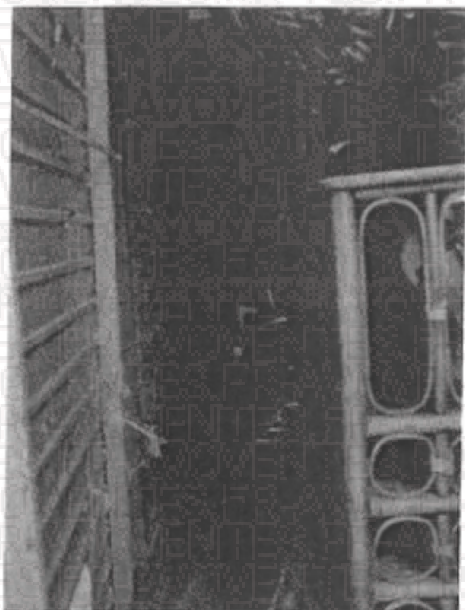


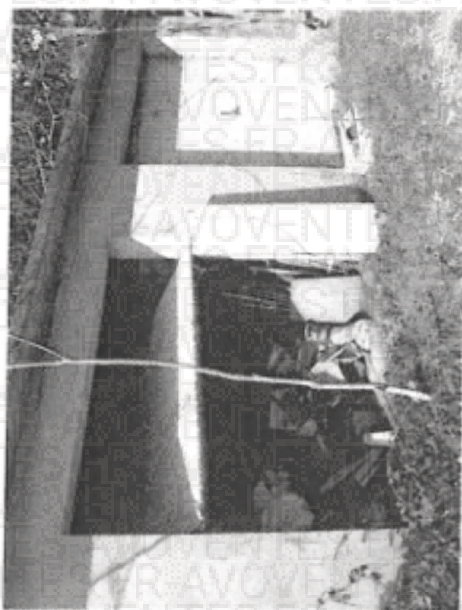
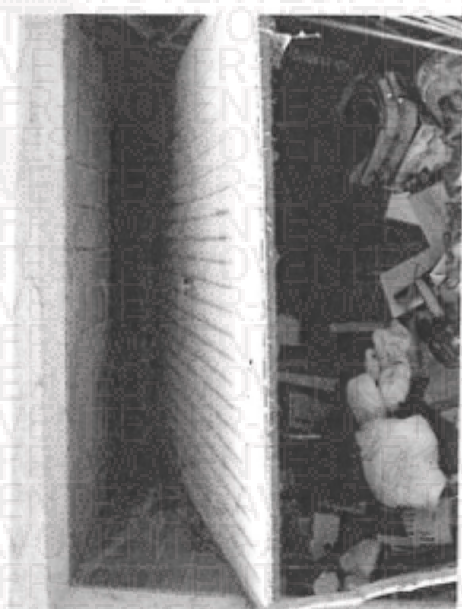
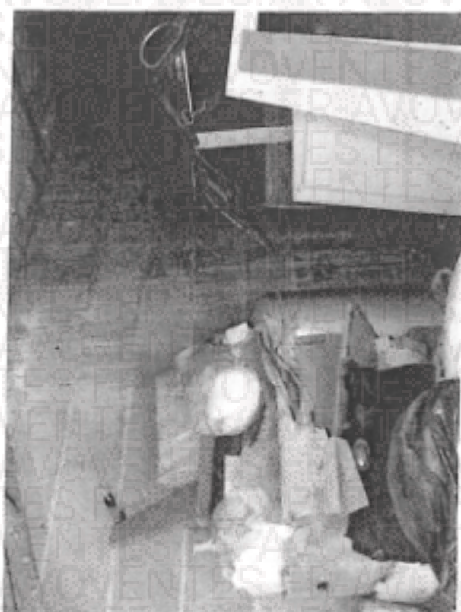


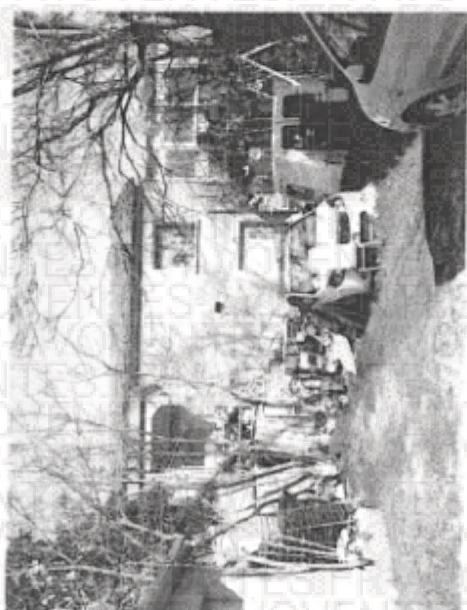
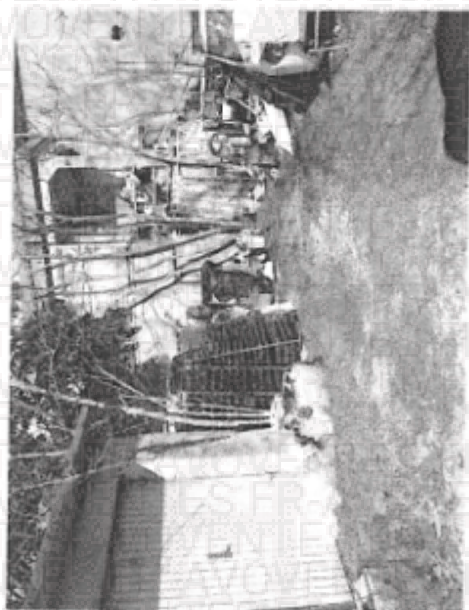
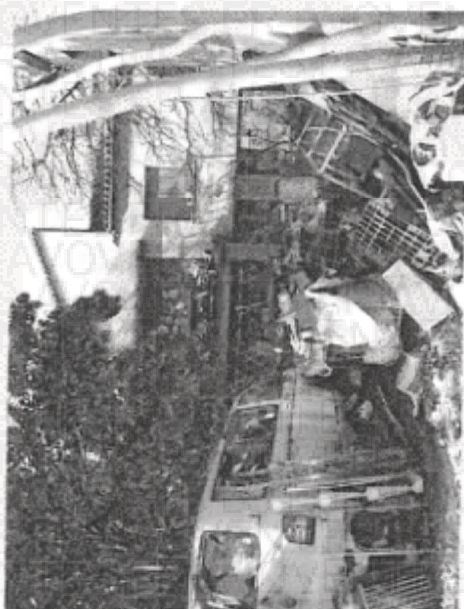
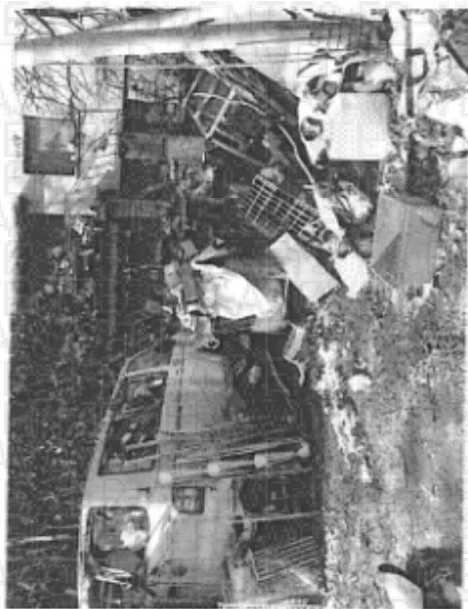


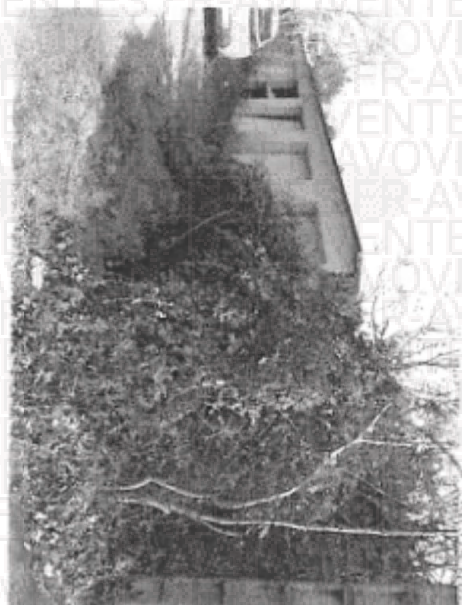
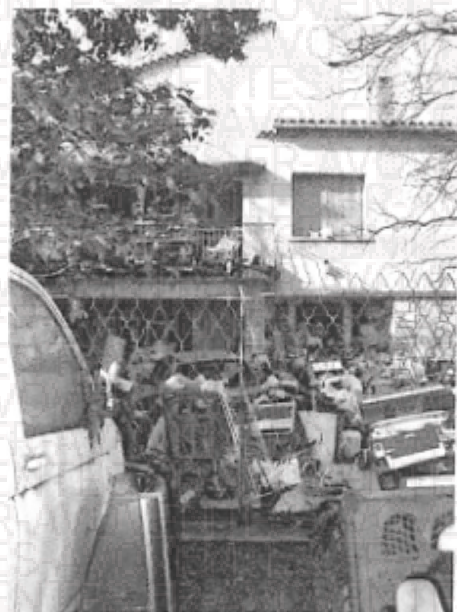


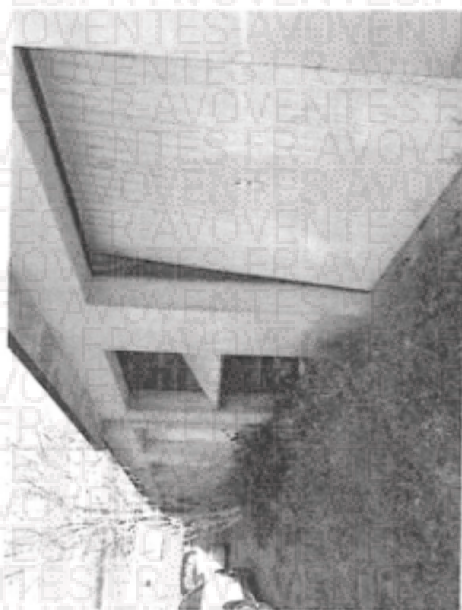
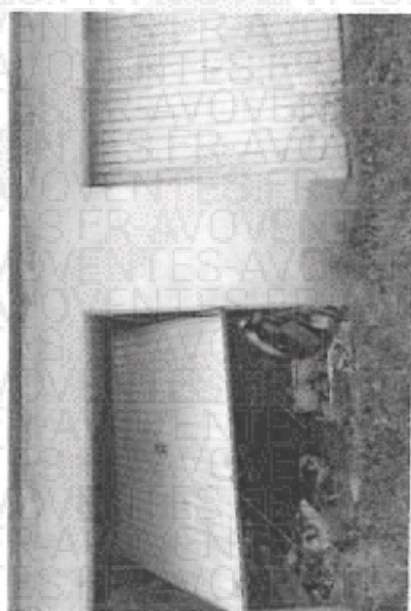
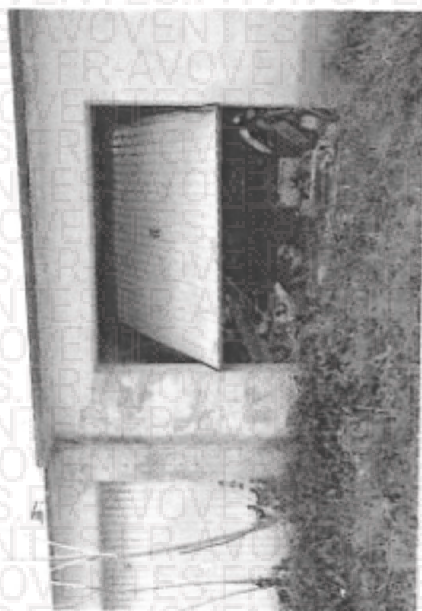


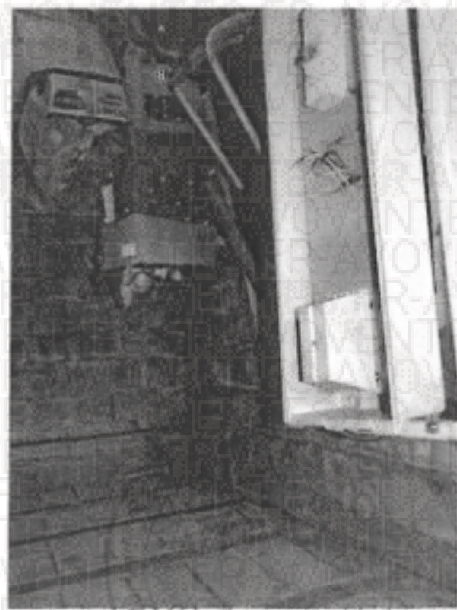
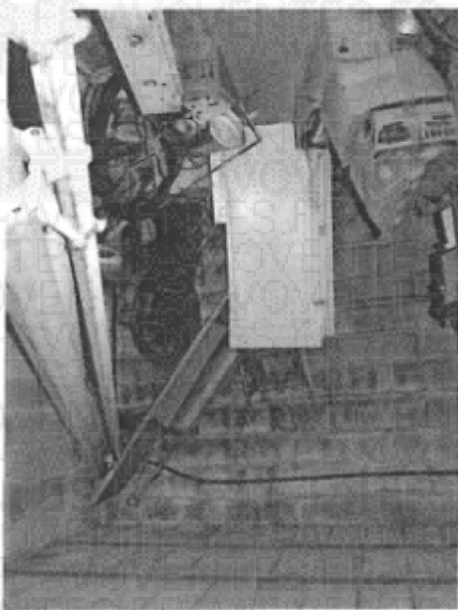
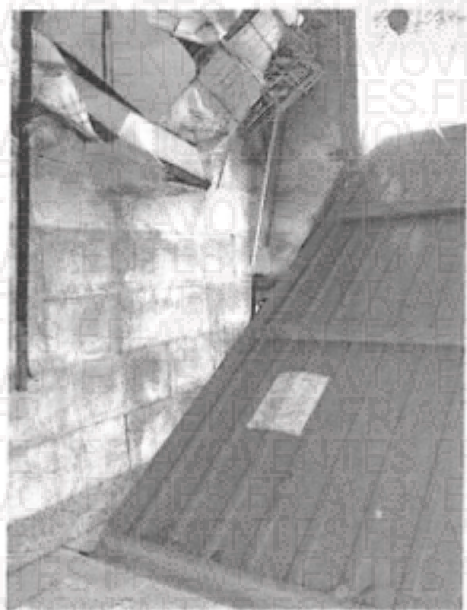
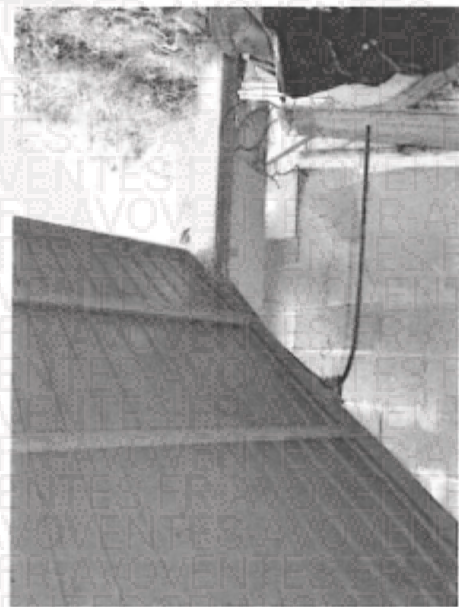
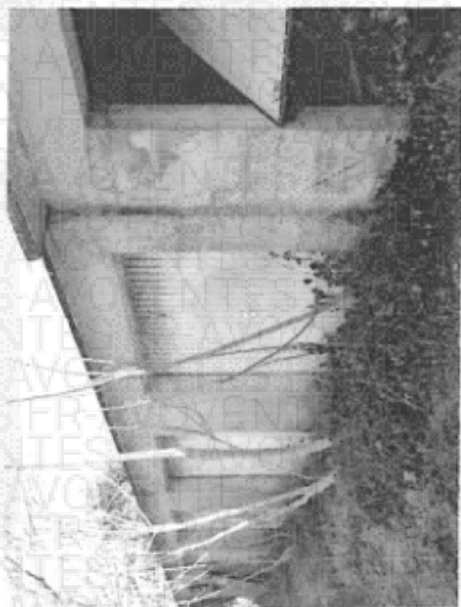
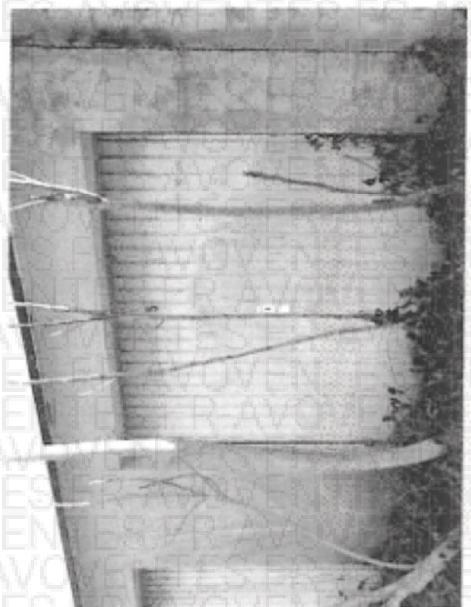
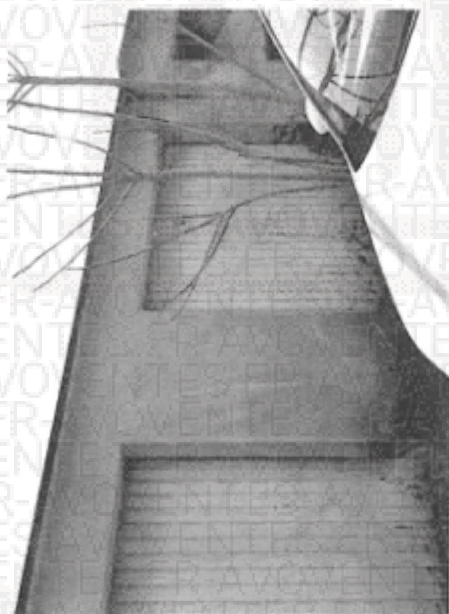
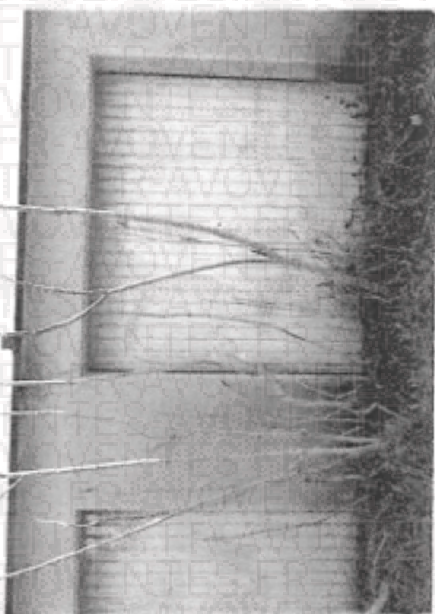
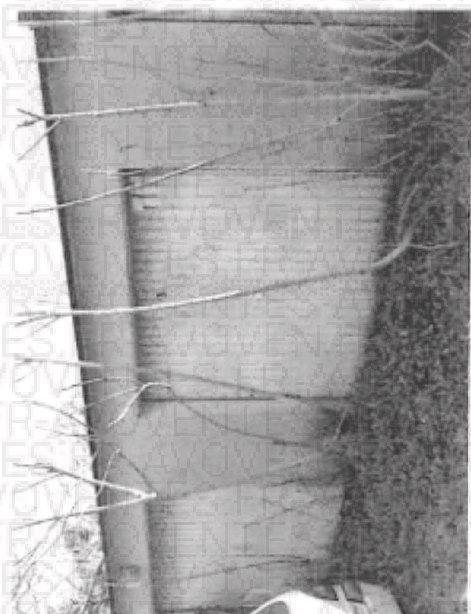


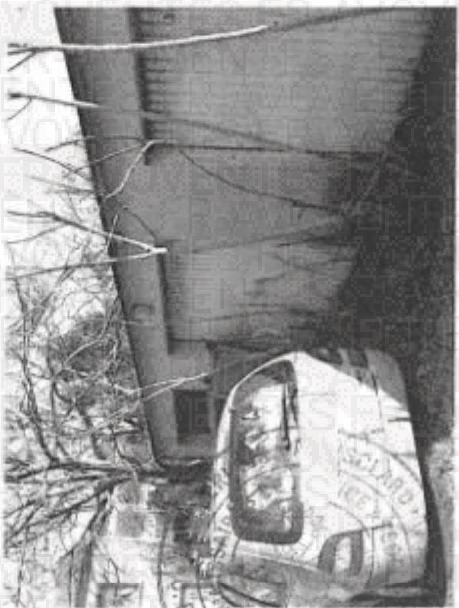
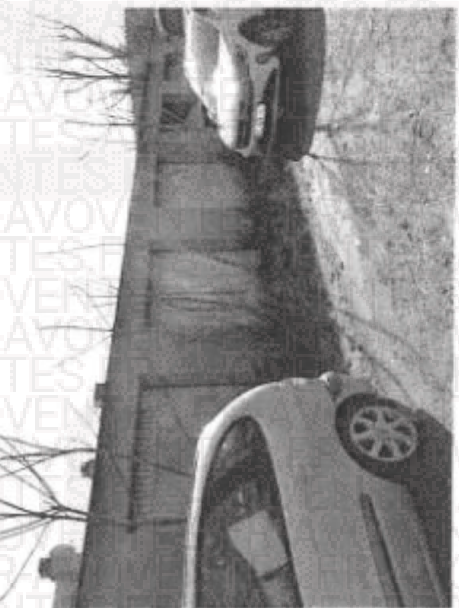
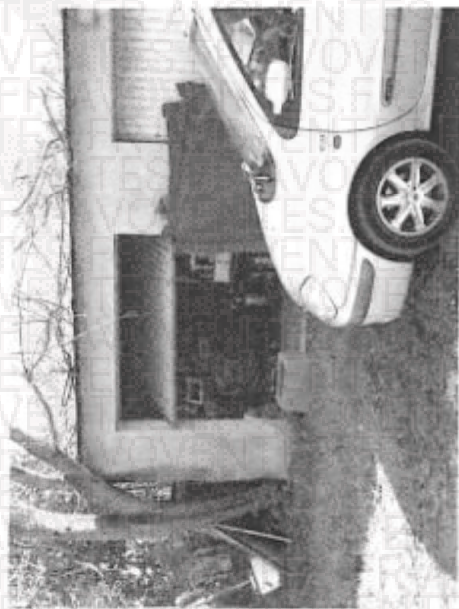
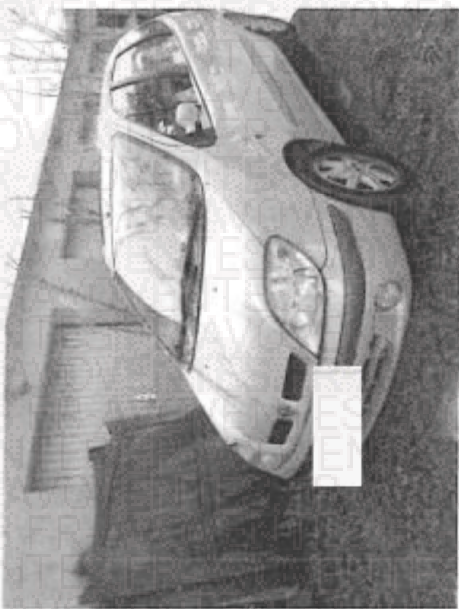
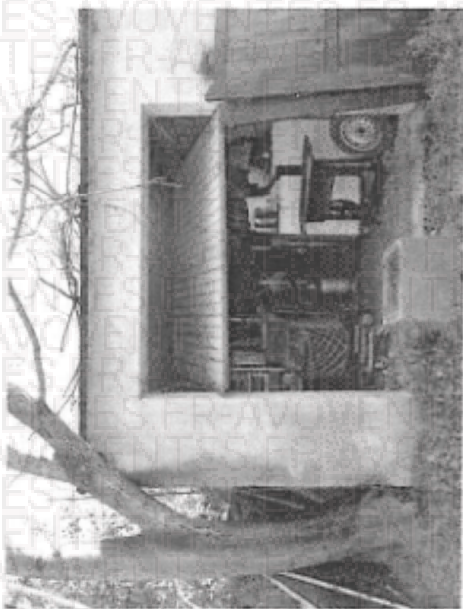
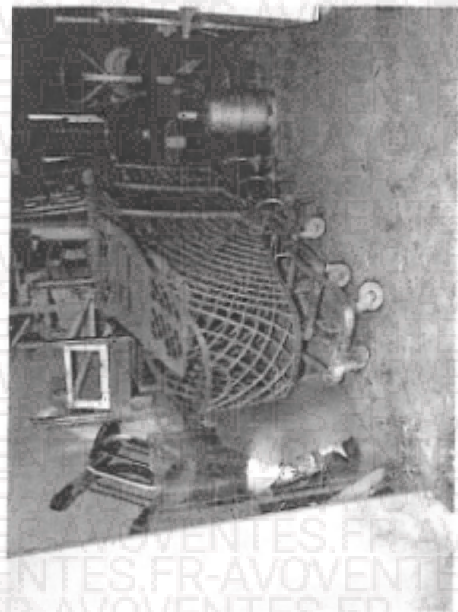
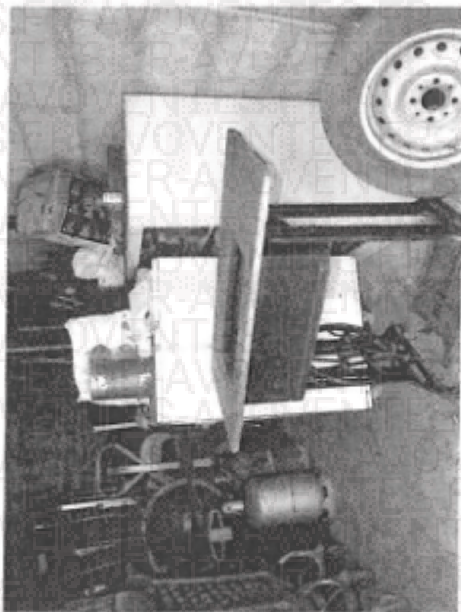
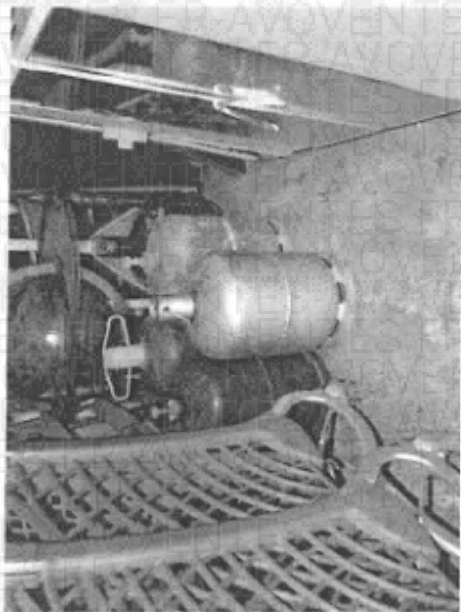


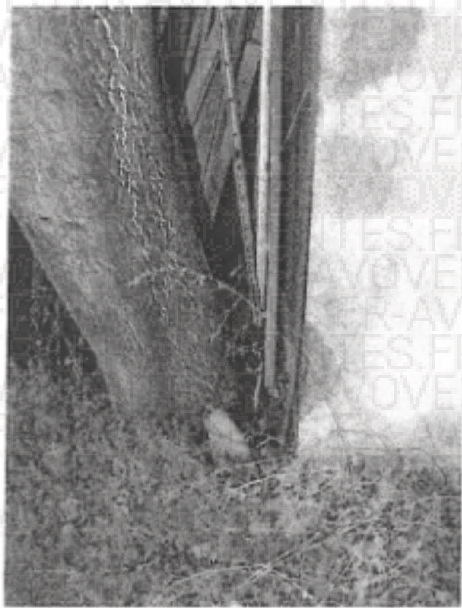
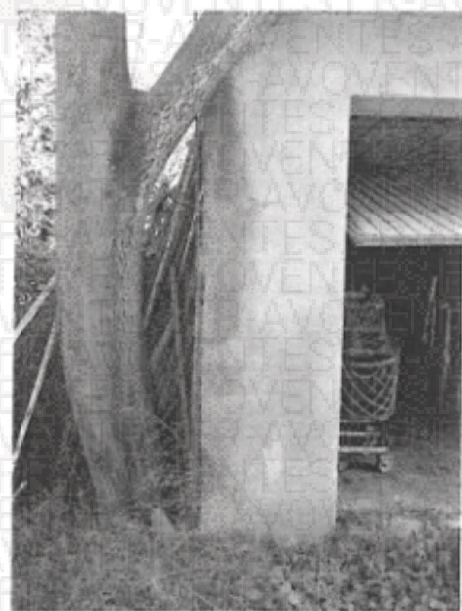
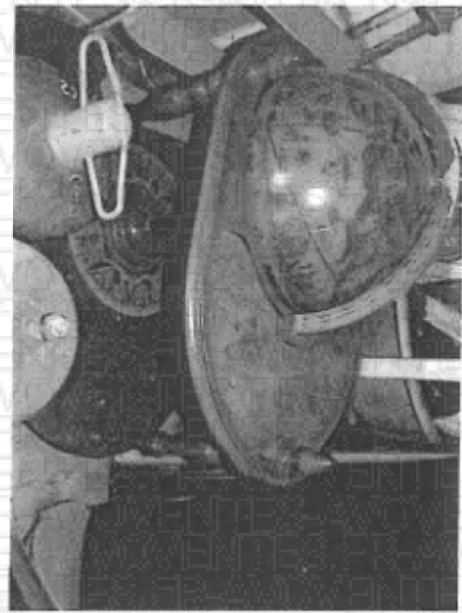
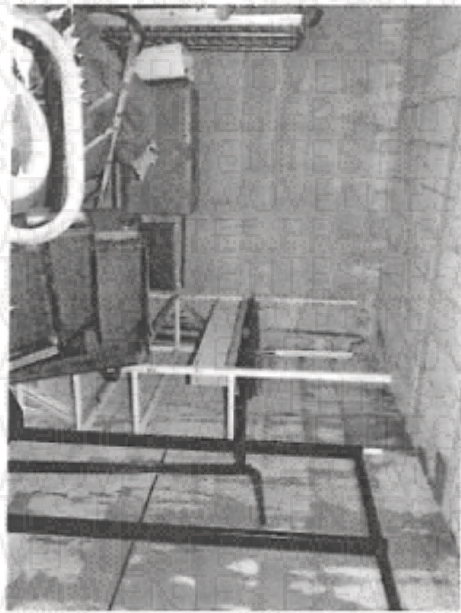
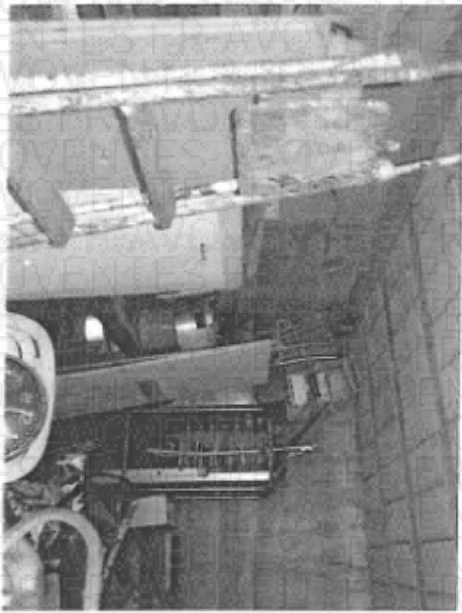


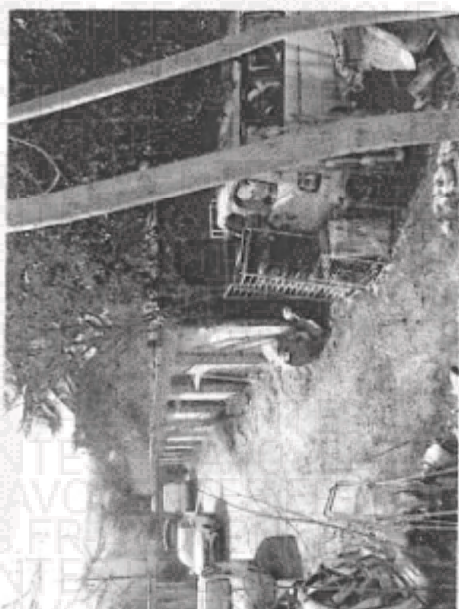
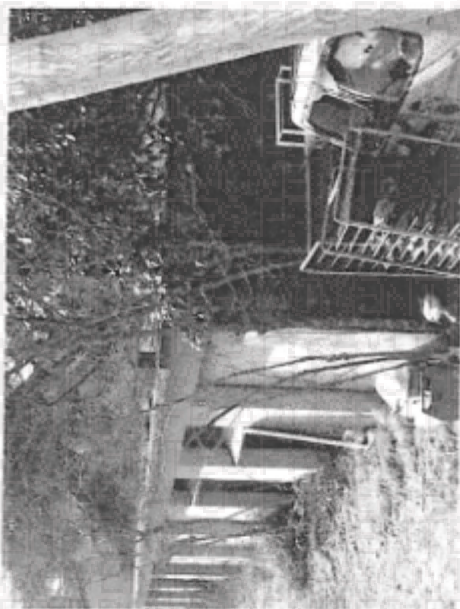
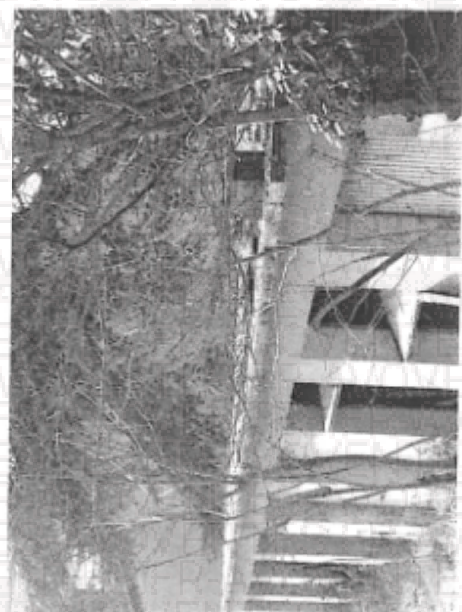
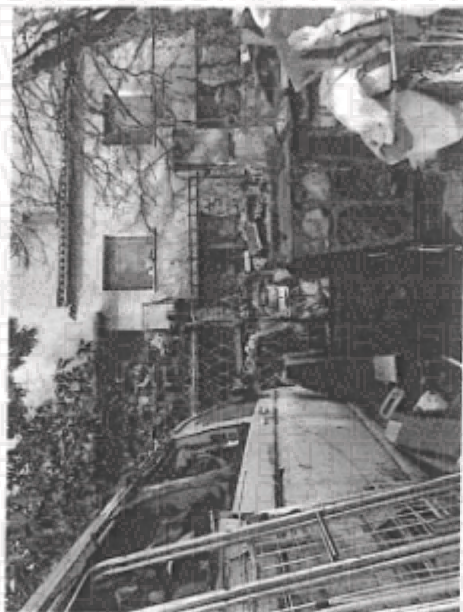


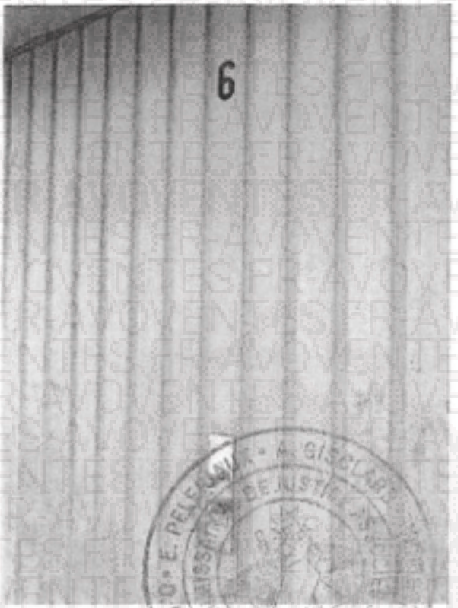
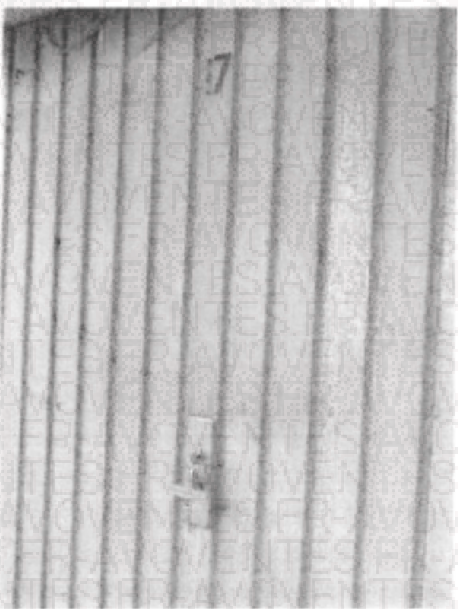














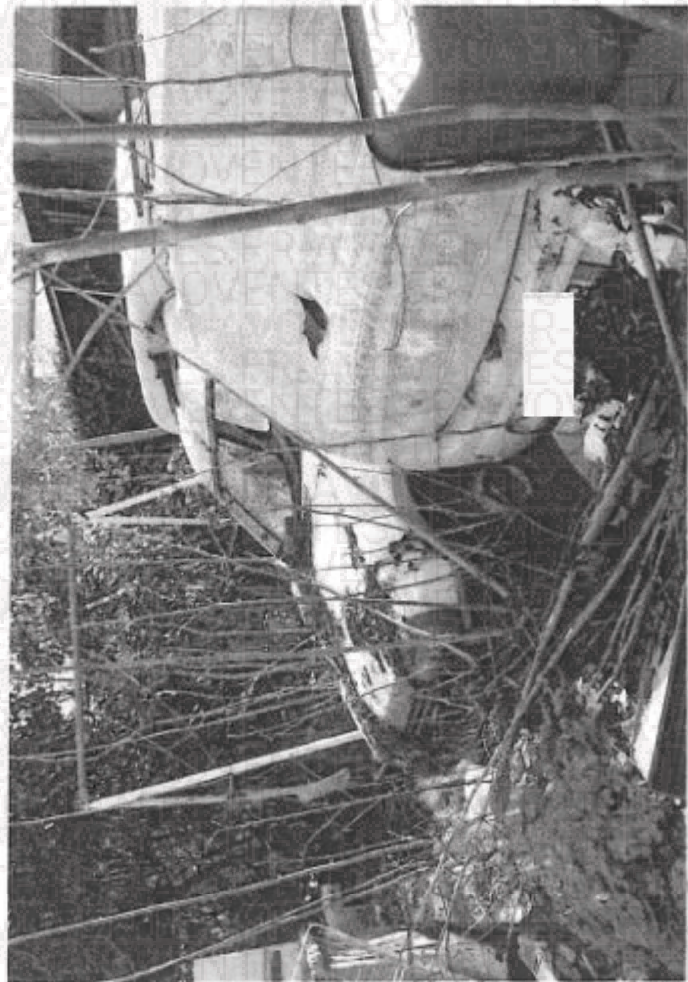
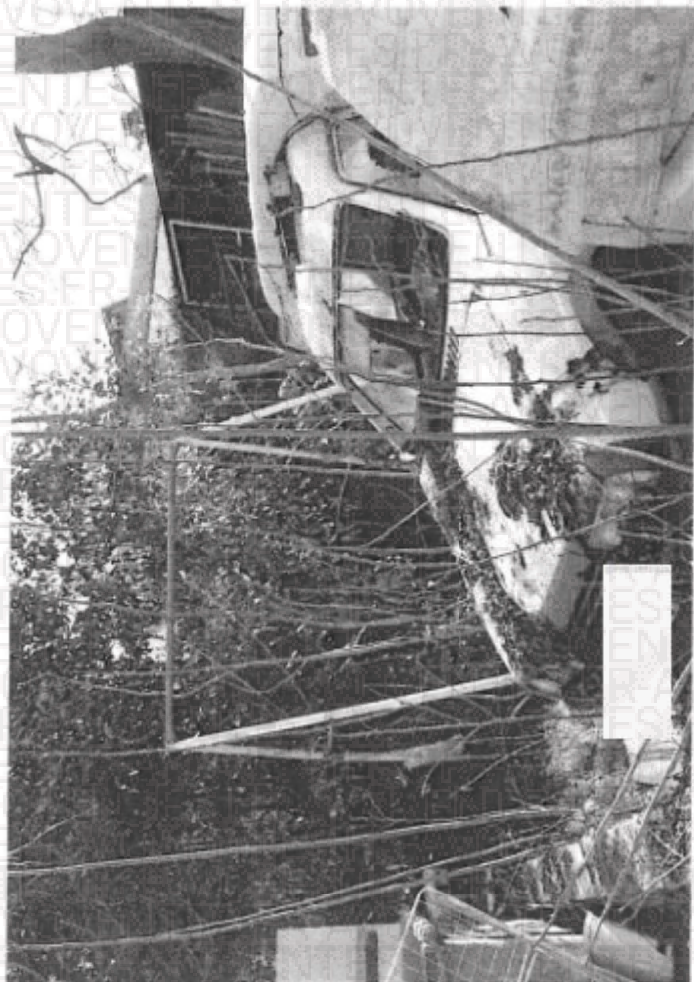
FICHIER 3

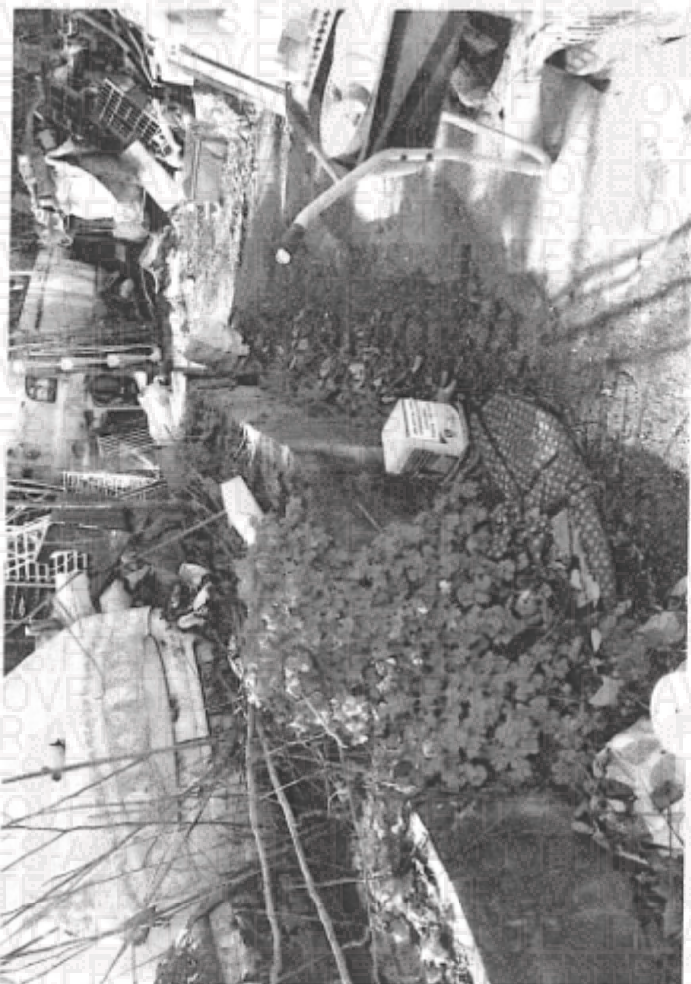
AUTRES VUES DES PARCELLES 164 ET 195 ENCOMBREES

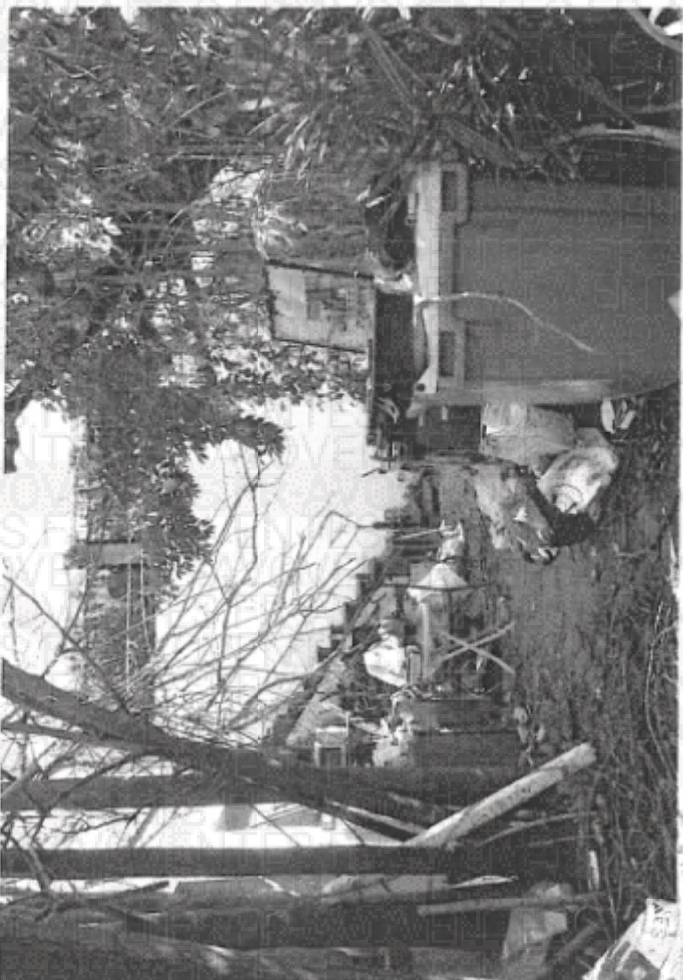


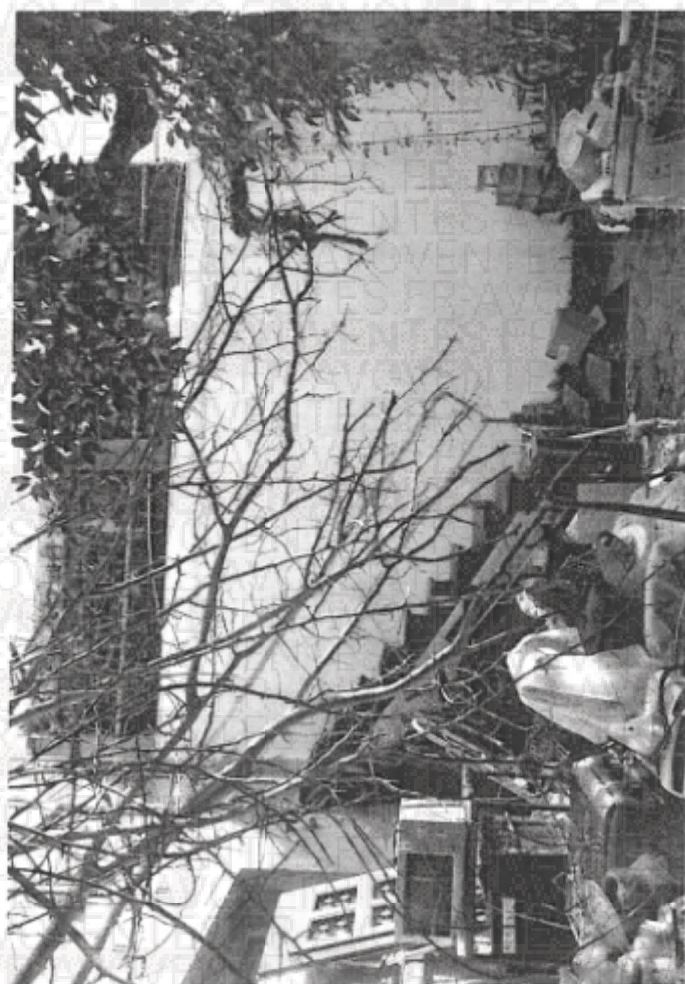














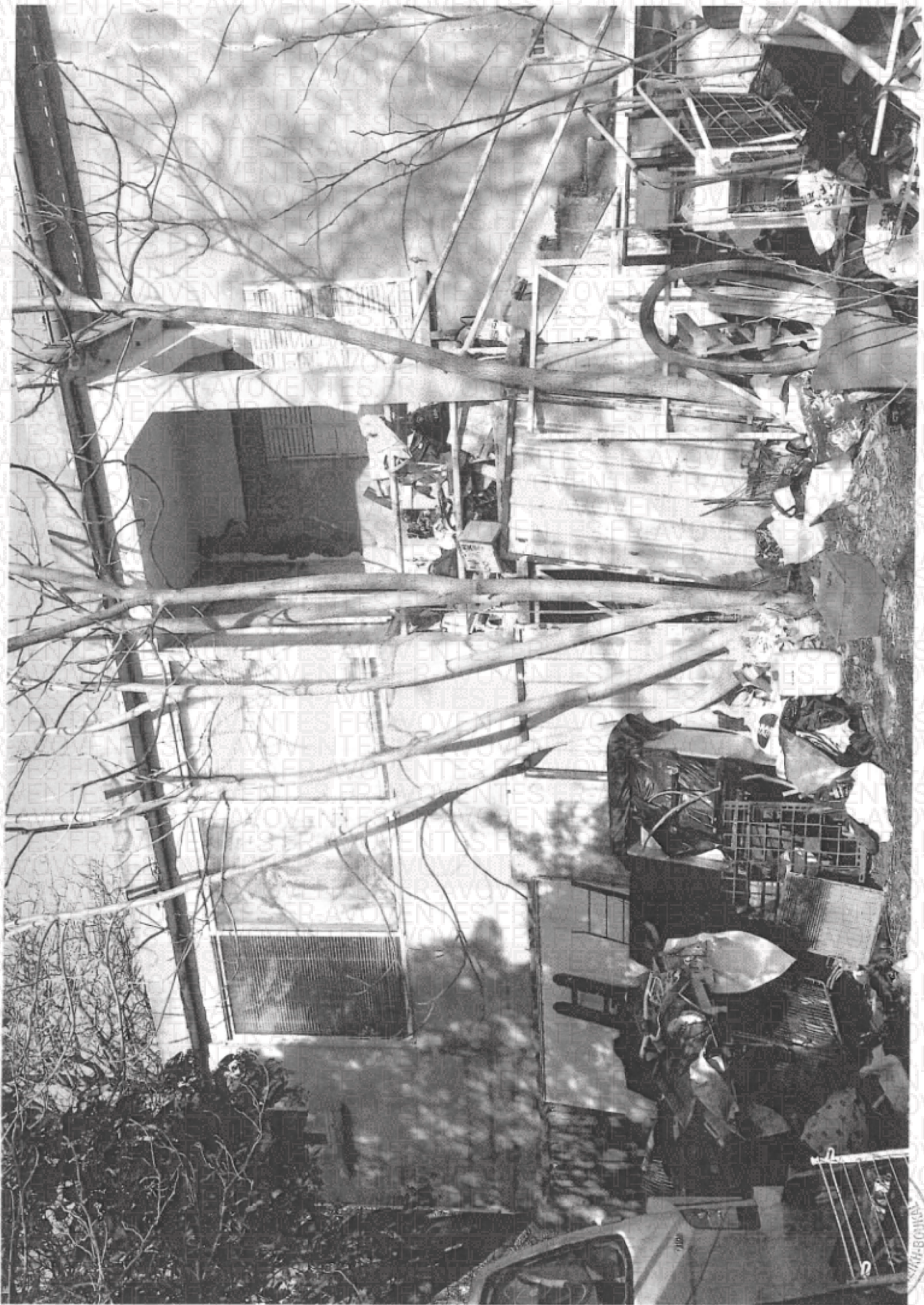


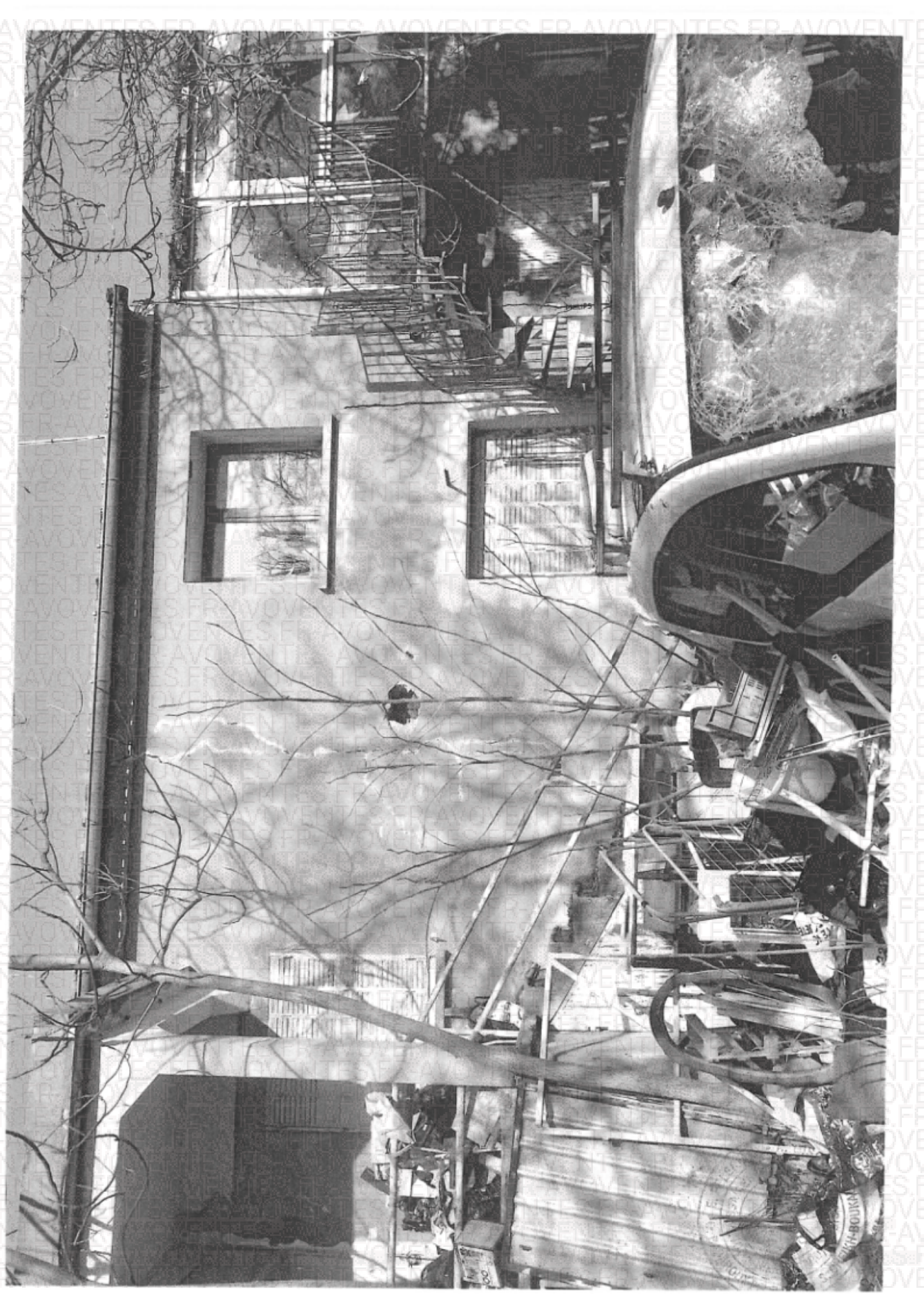


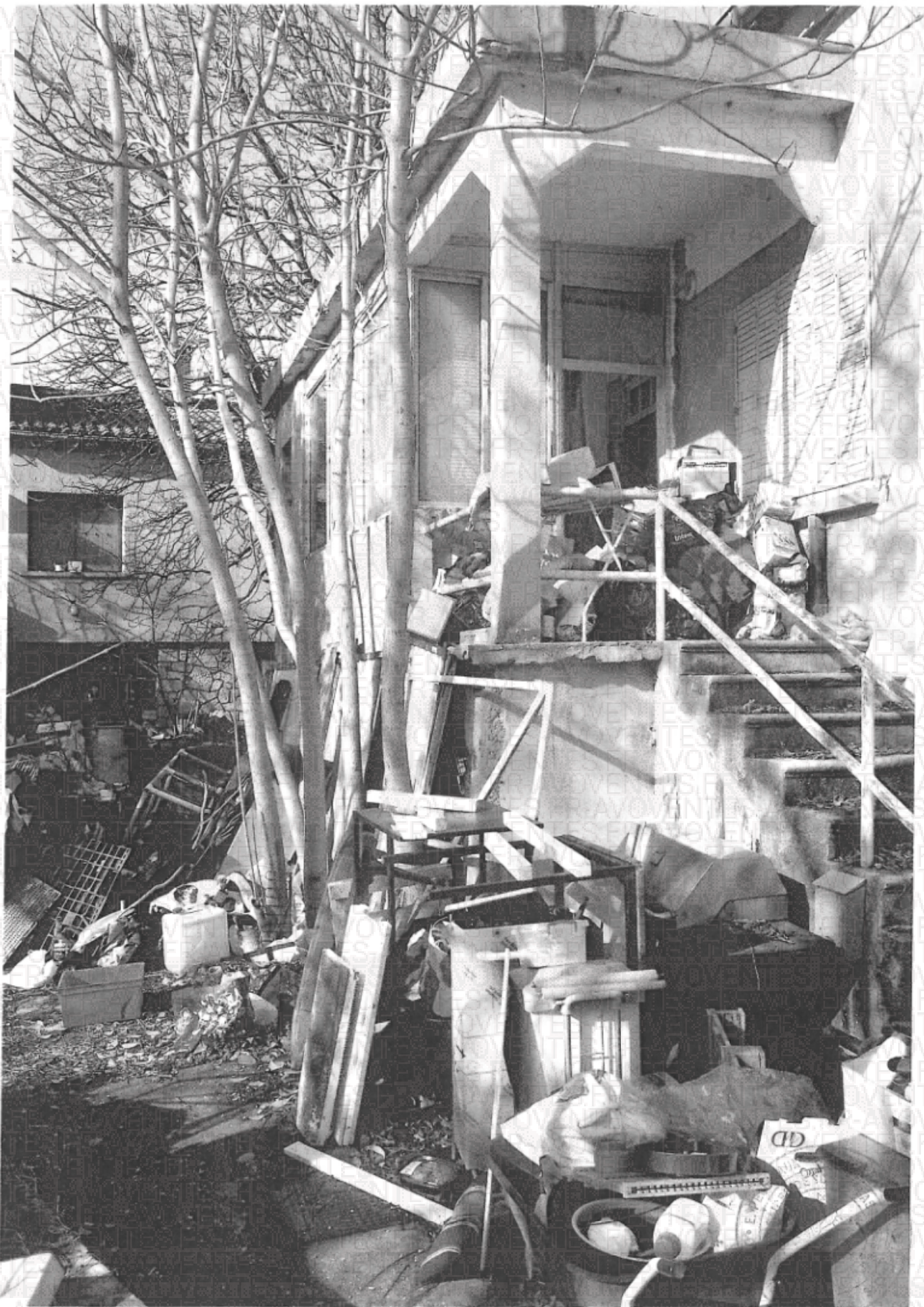
FICHIER 4

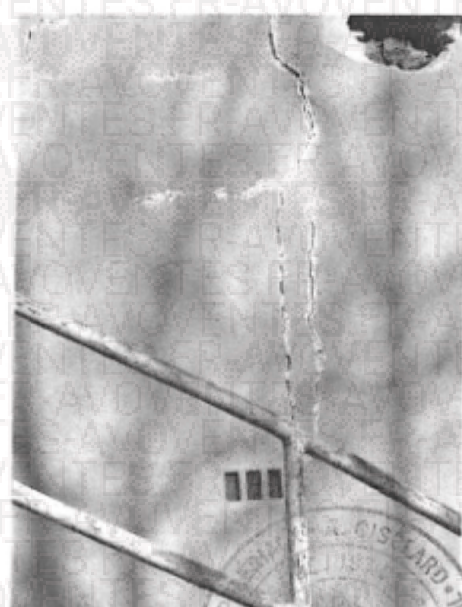
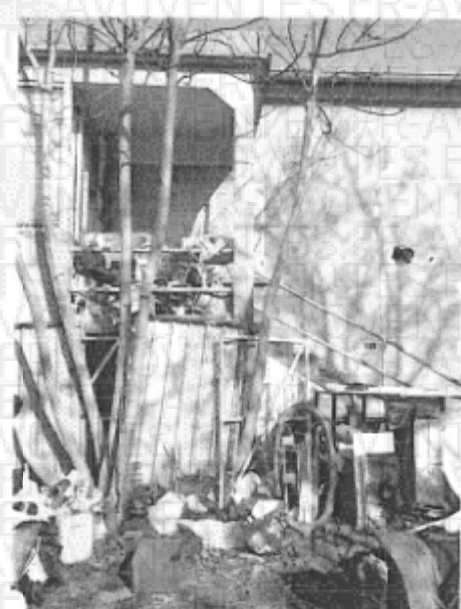
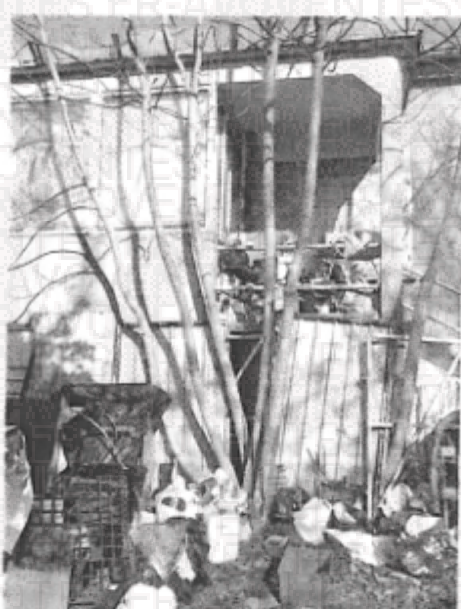
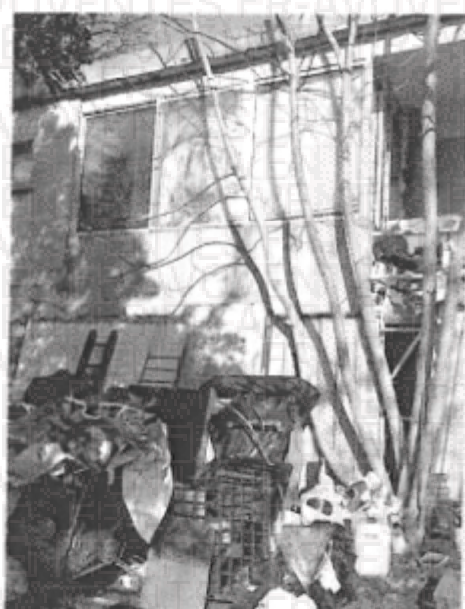
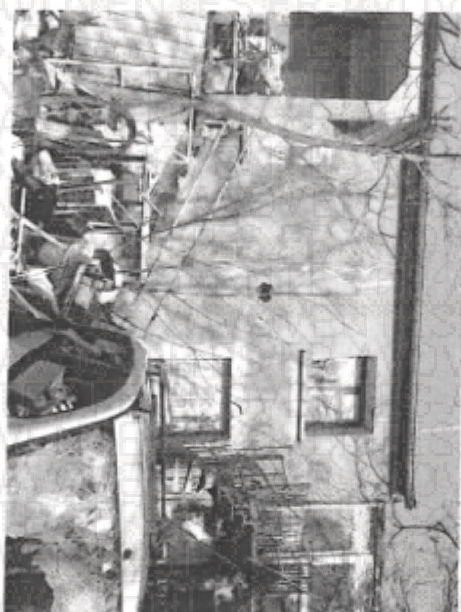
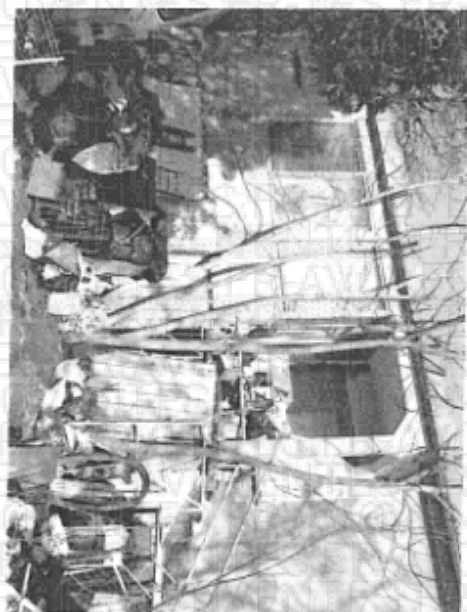
MAISON COTE GAUCHE PARCELLE 166

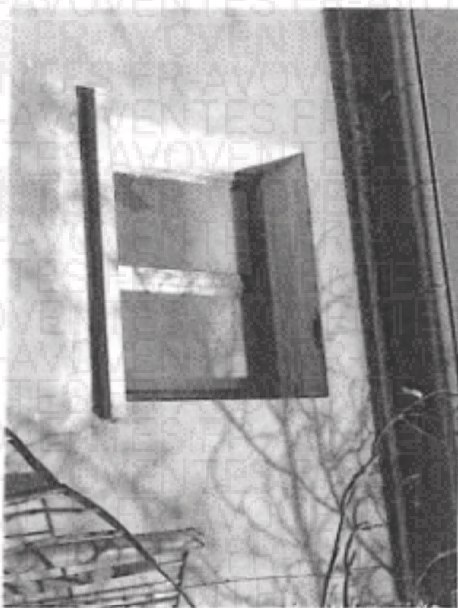
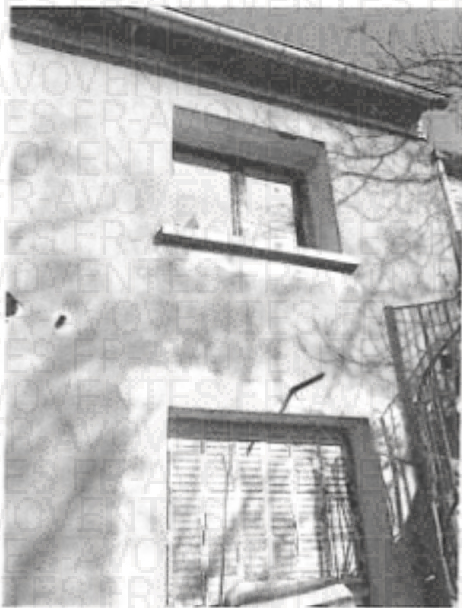
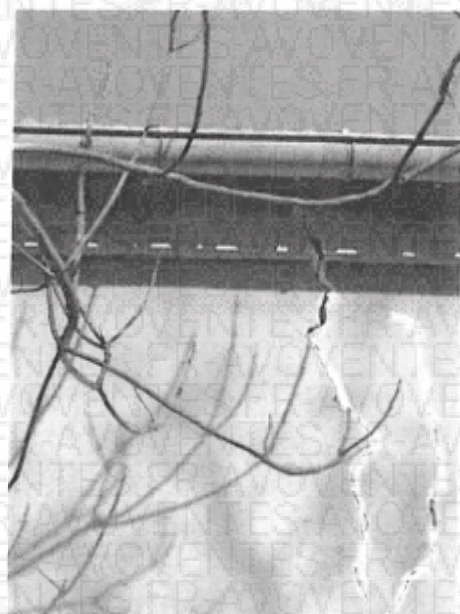
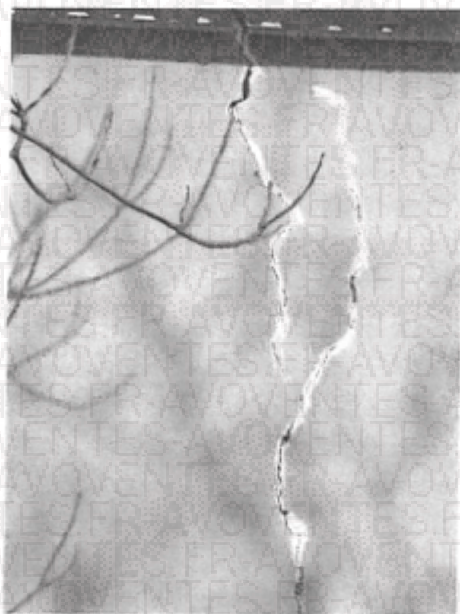
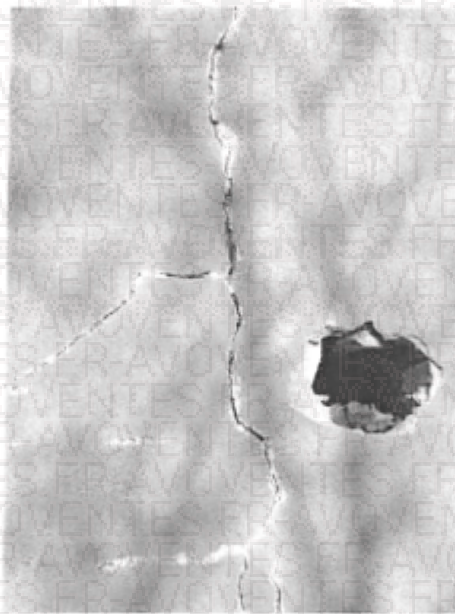


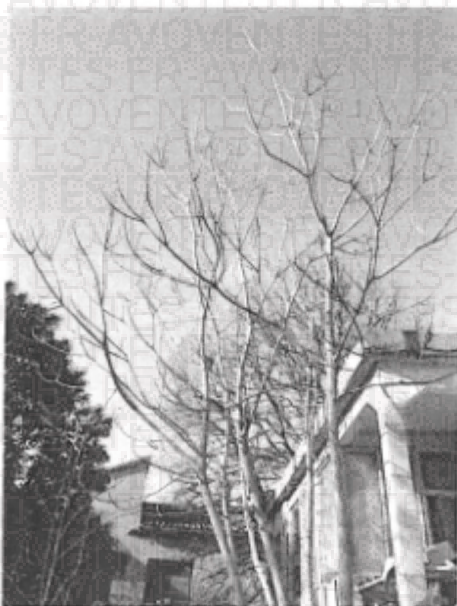




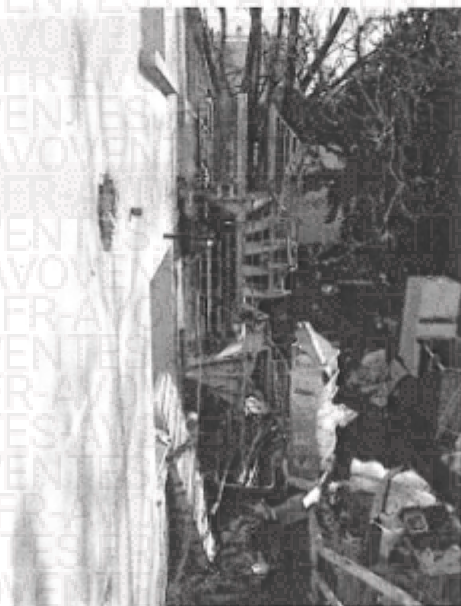
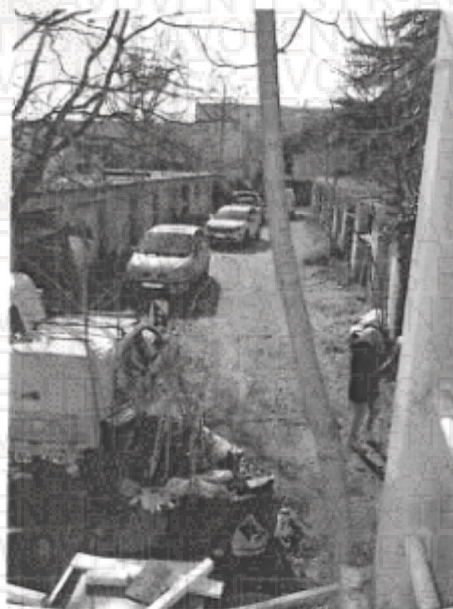


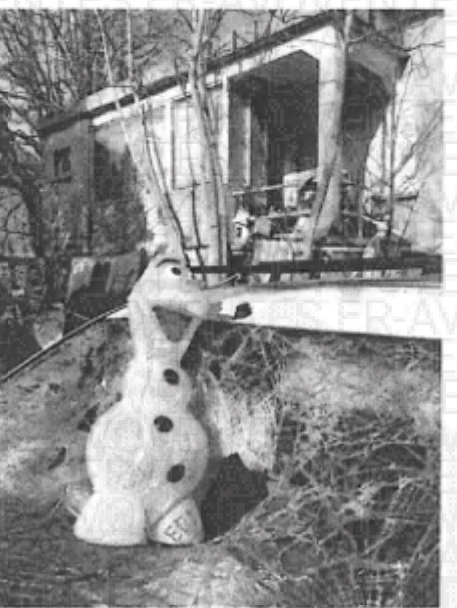
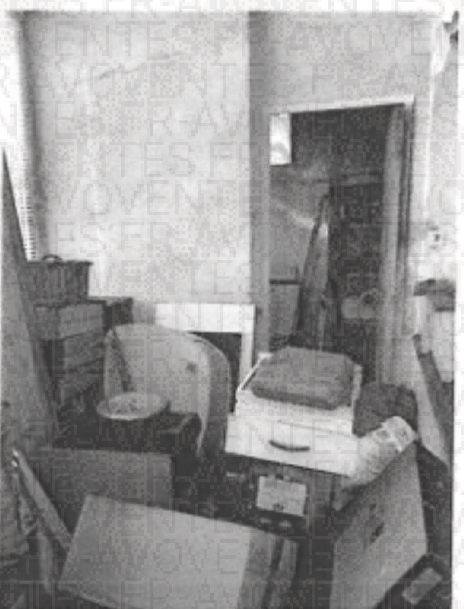












FICHER 5

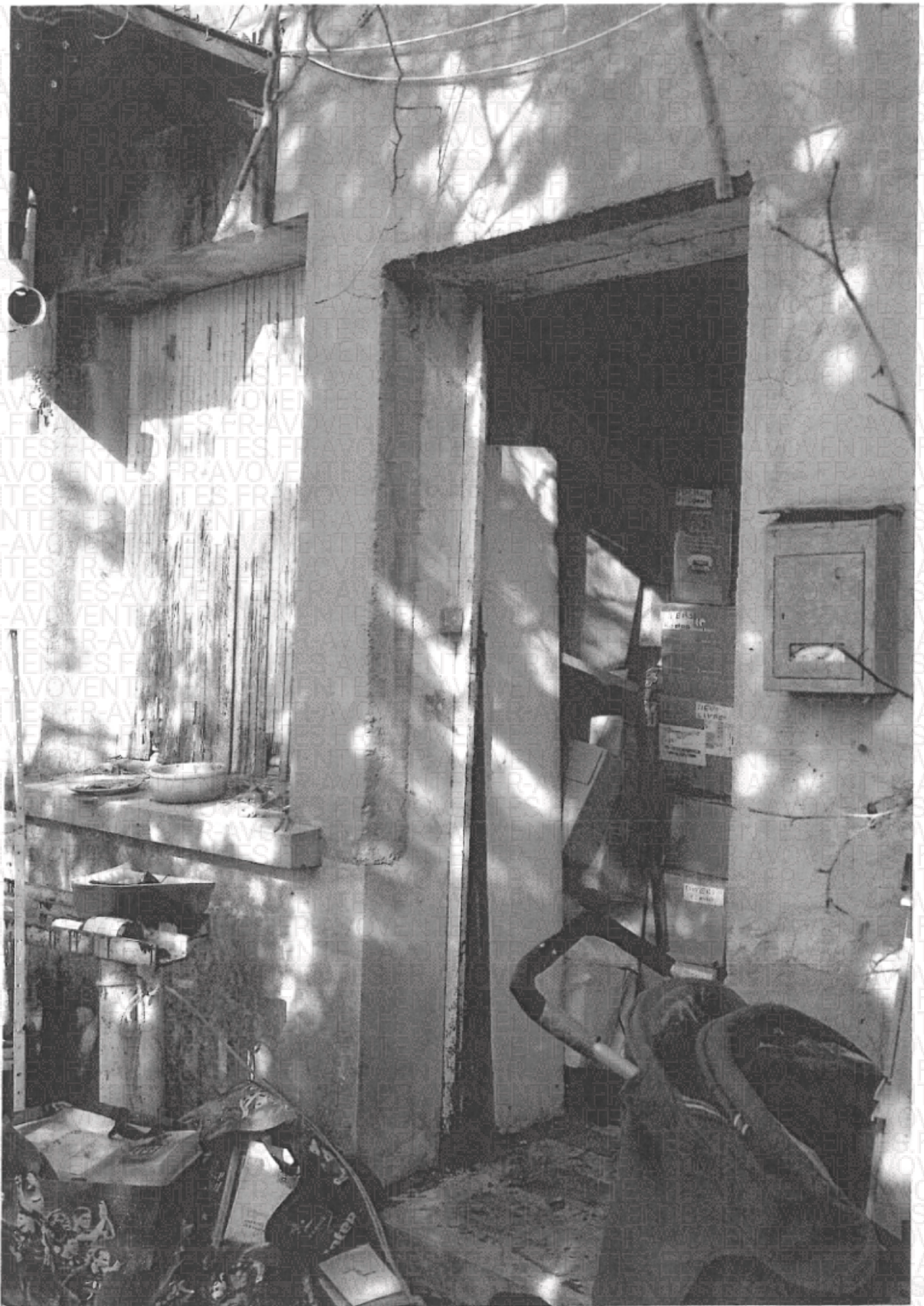
MAISON COTRE DROIT PARCELLE 165

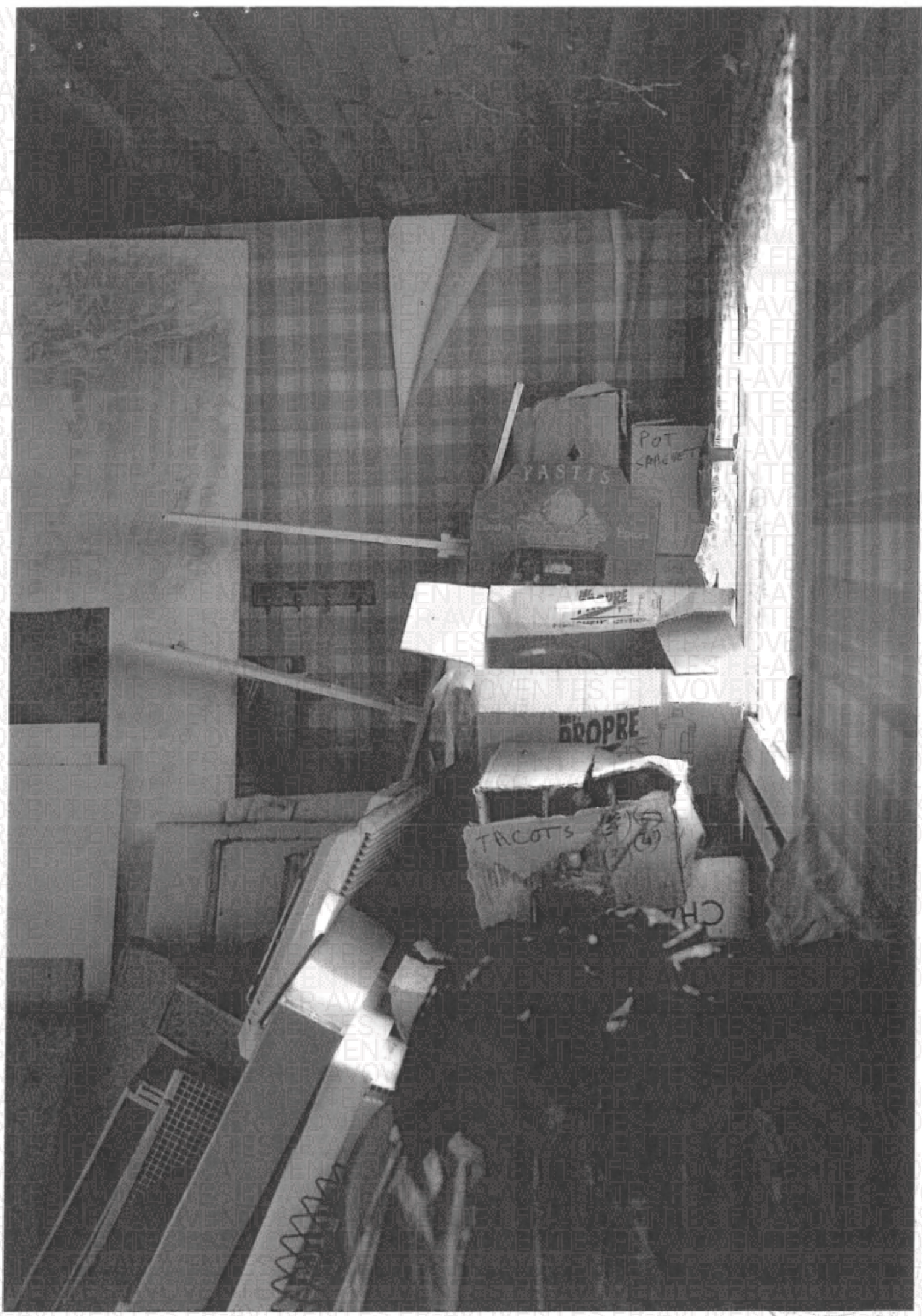
AVEC 3 STUDIOS EN RDC











YASTIS

POT
S.M.C. VET

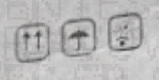
MR. BROPRE

TACOTS

CH



FRAGILE



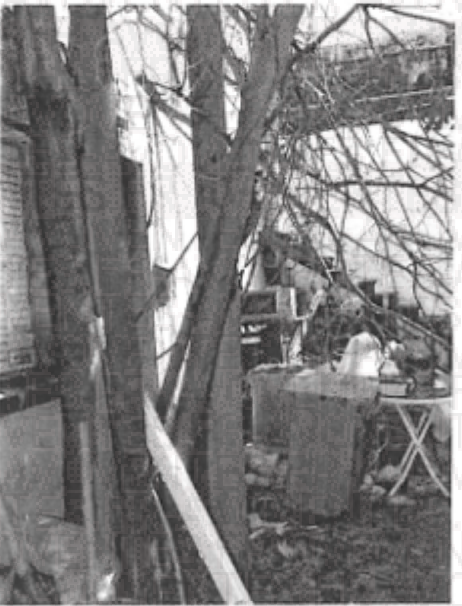
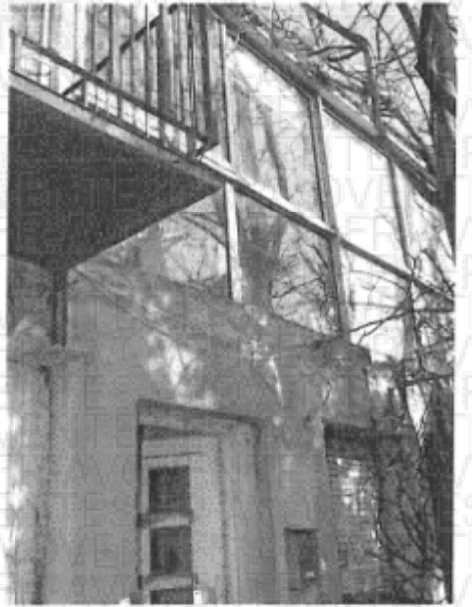
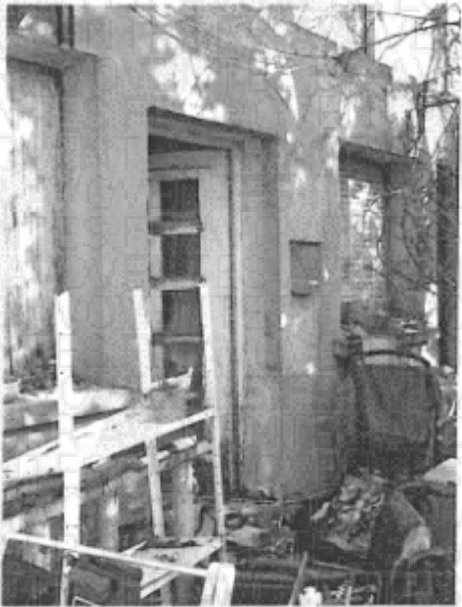
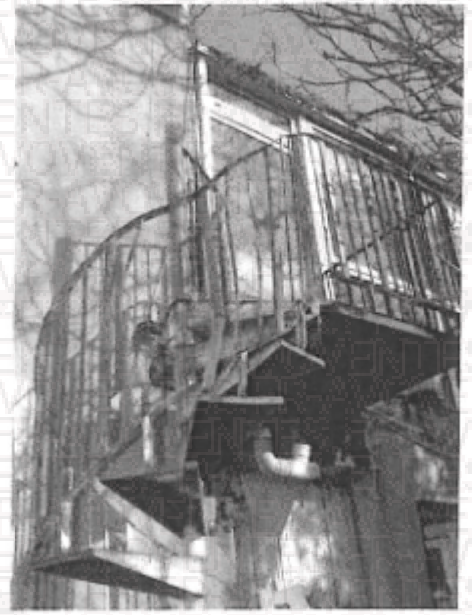
753136
BOX 50 SACH/2 COMPRESSES 10 x 10
18 folding boxes of 50 pouches
Carton number **621 / 917**

21902103
2026-09

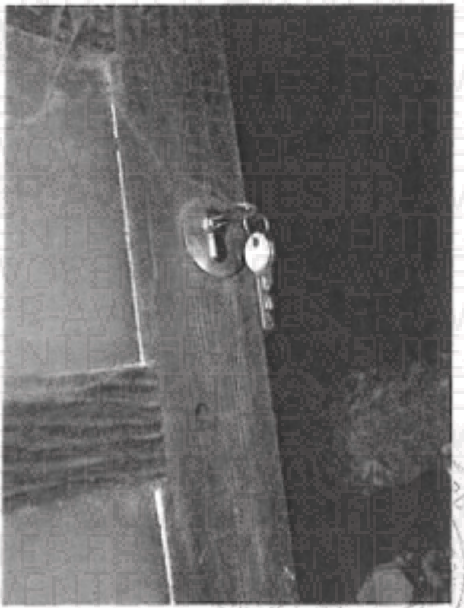
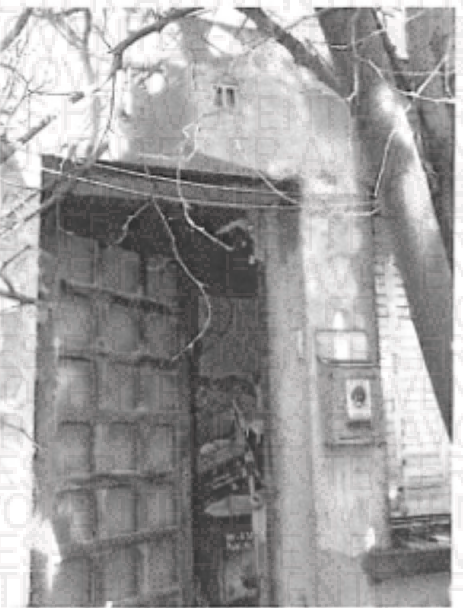
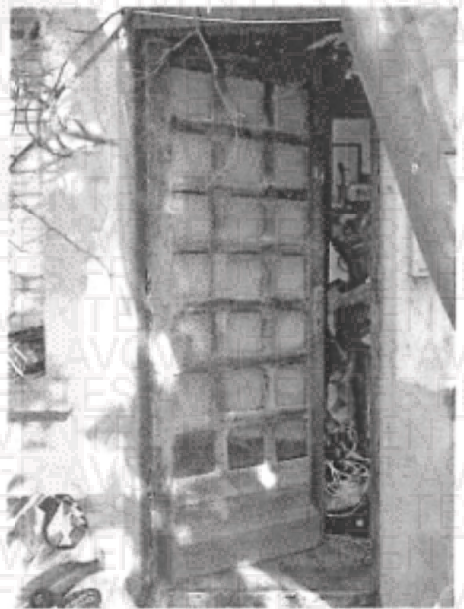
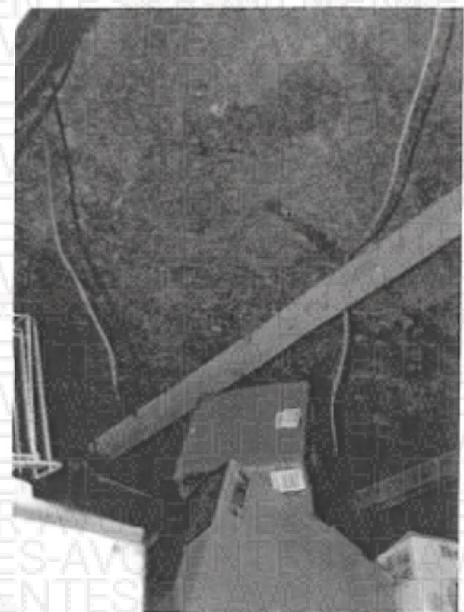
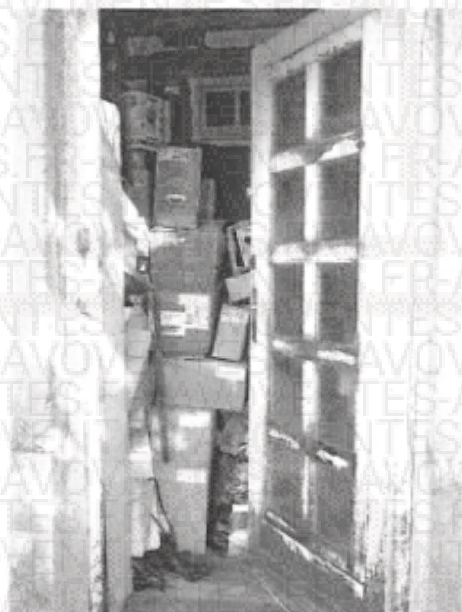
MoliCare
Mobile

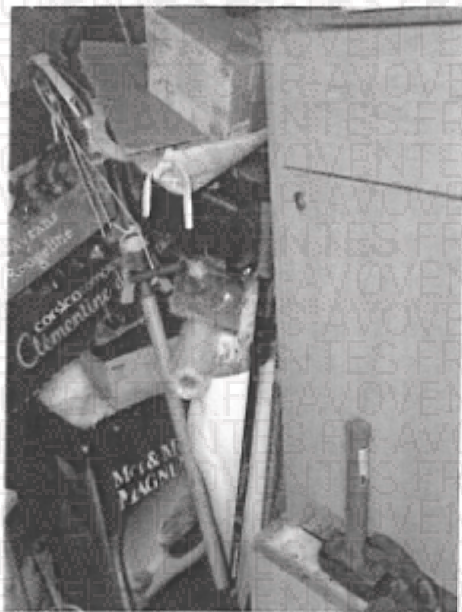
MoliCare
Mobile

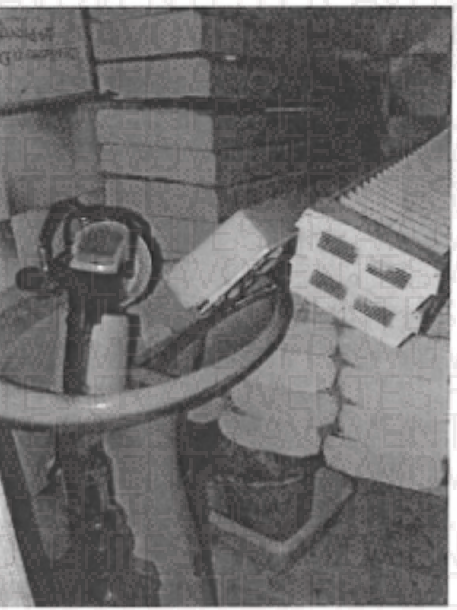
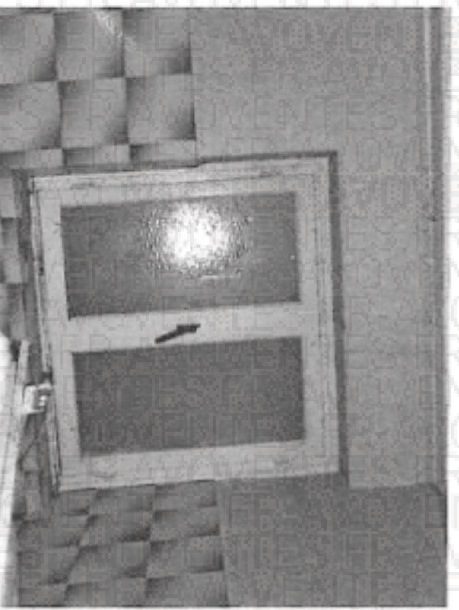
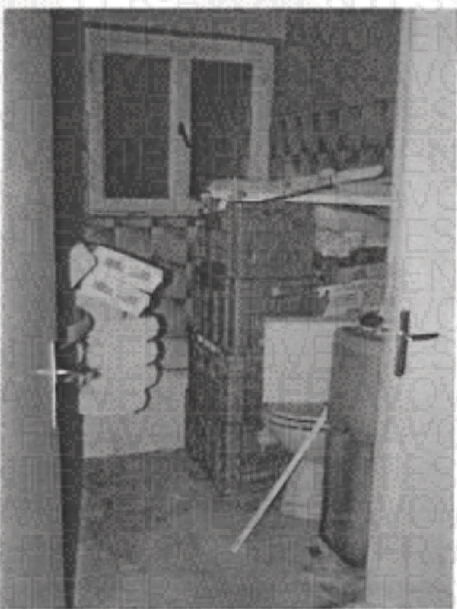
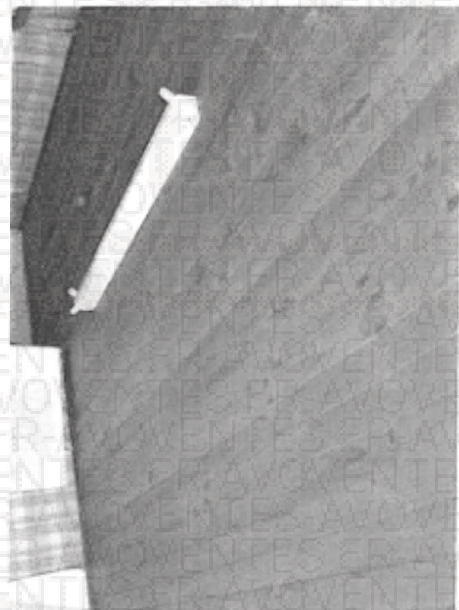
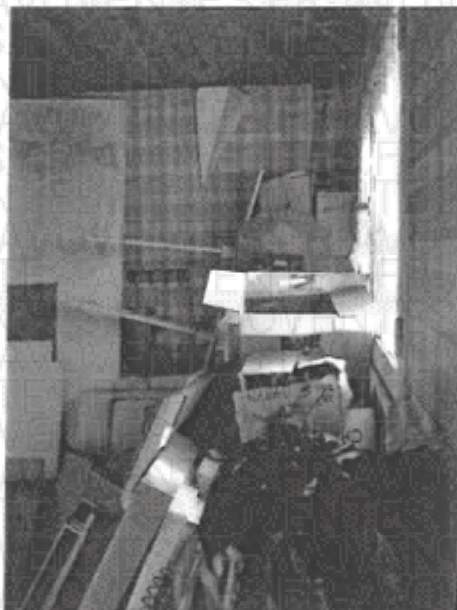


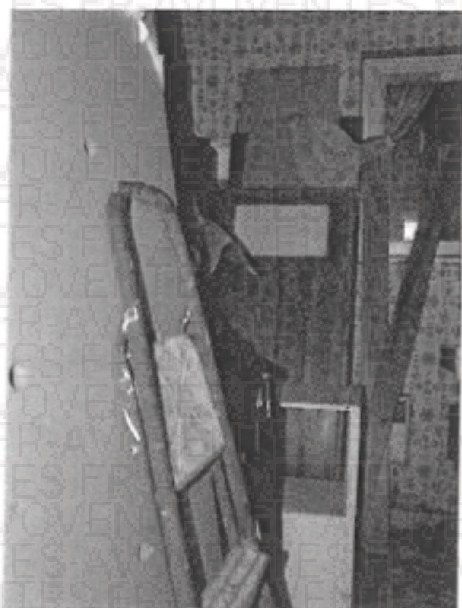
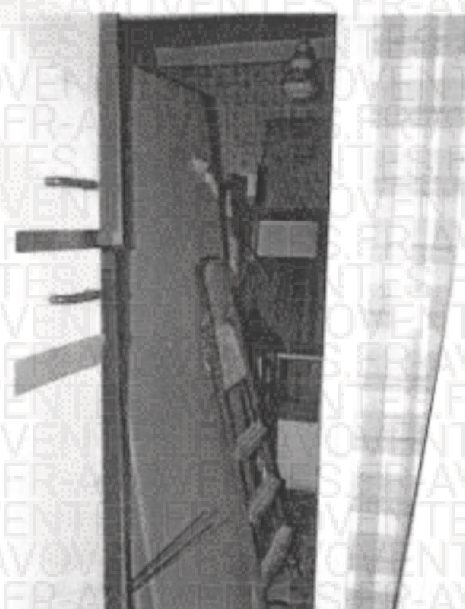
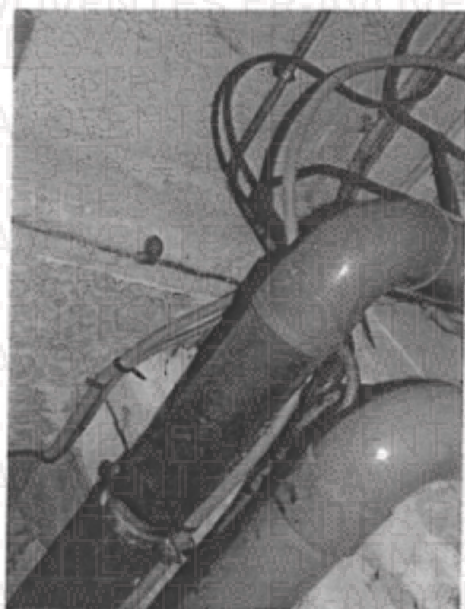
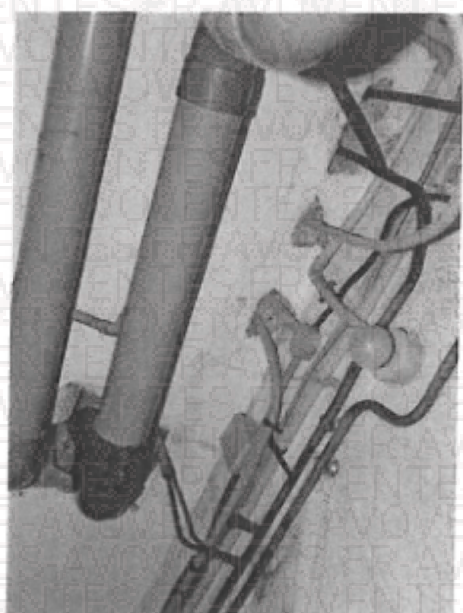


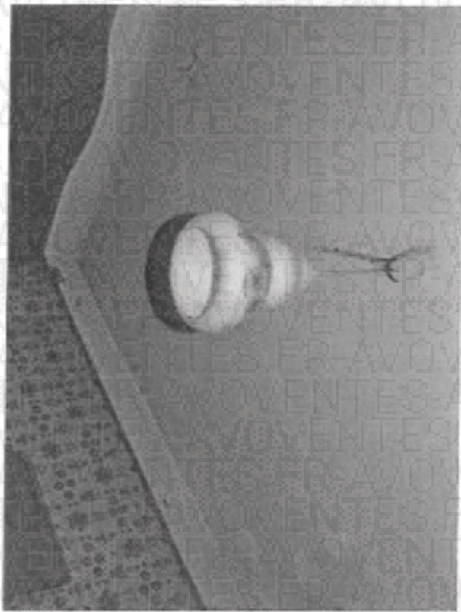


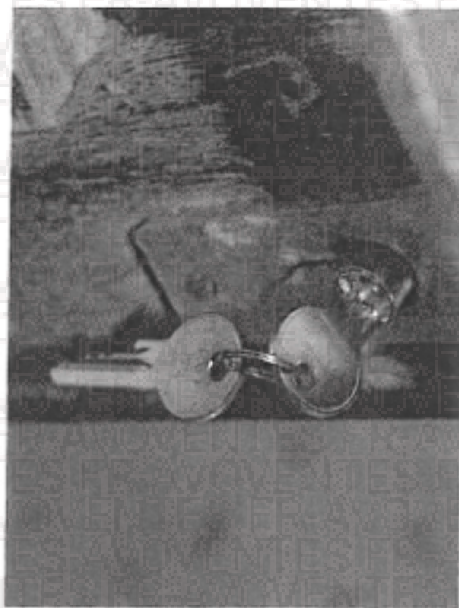
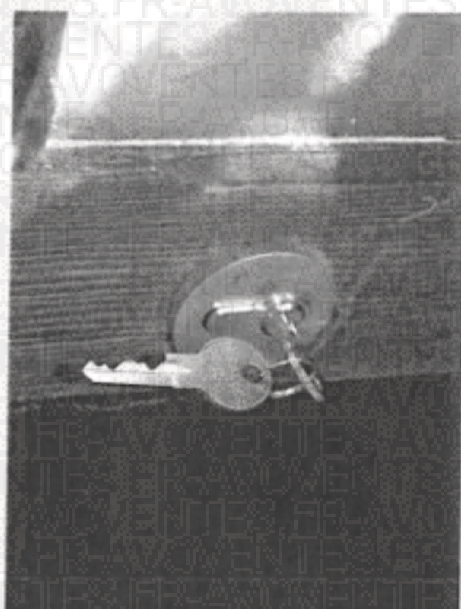
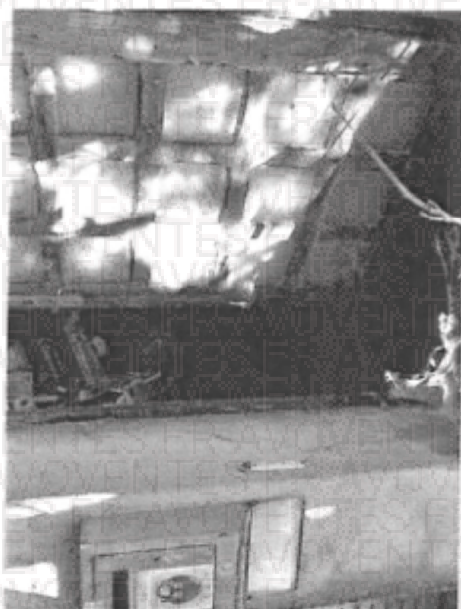
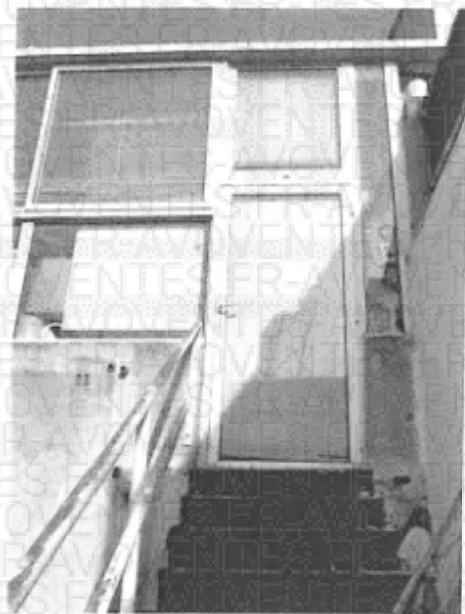










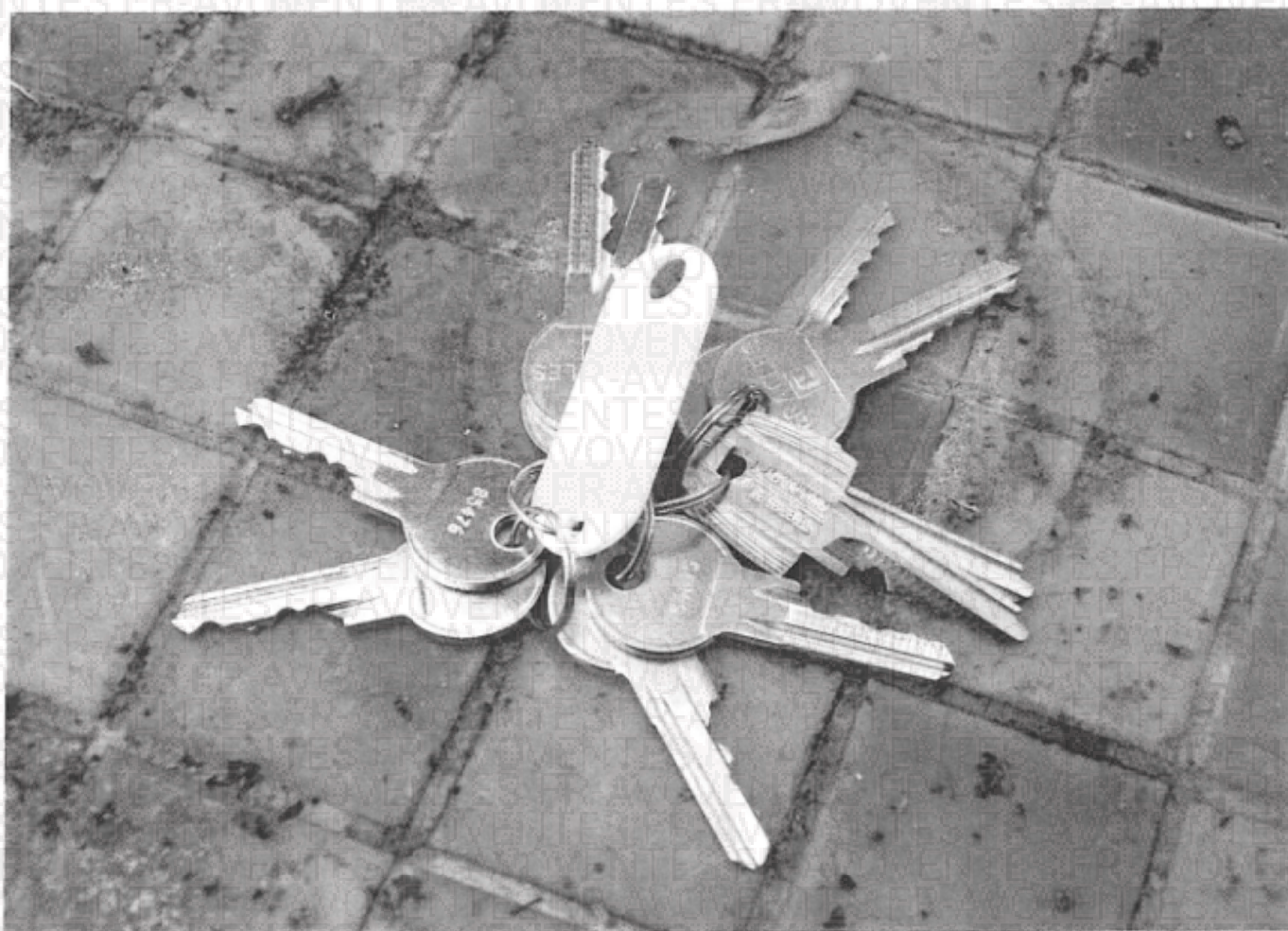




FICHER 6

CLES





FICHIER 7

ANNEXES



©AVOVENTES.FR

ASSISTANCE DES PERSONNES PREVUES A L'ARTICLE L 142-1 DU CPCE

PROCEDURE :

Procès Verbal descriptif - Jure

DATE et ADRESSE :

07.07.2023

408 rue de l'Elysée Pat St Esprit

NOM

PRENOM

QUALITE

SIGNATURE

©AVOVENTES.FR


Me A. GISCLARD